

E INSPECTION PROF
ES HUMAINES FINAN
E GREFFES RECHERCI
SERVICE DU DÉVELO
À LA RAPPORT PRO
IONS ANNUEL GEST
FORMATIQUE DIRECT
N PROFESSIONNELLE
NANCES FORMATION
RCHE ET LÉGISLATION
OPPEMENT ET DU SOU
COMMUNICATIONS
ON INFORMATI
ECTION PROFESSIONN

RAPPORT ANNUEL

2012.2013

Barreau
du Québec



INFORMATIQUE DIRE LE INSPECTION PRO RCES HUMAINES FIN INUE **MISSION** GREFF

Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit.

LETTRES

DE PRÉSENTATION

Le 31 mai 2013

MONSIEUR Bertrand St-Arnaud

Ministre de la Justice du Québec et procureur général

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles et ministre de la Sécurité publique

Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel 2012-2013 du Barreau du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2013.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération.

Le bâtonnier du Québec, M^e Nicolas Plourde

MONSIEUR Jean Paul Dutrisac

Président

Office des professions

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter l'édition 2012-2013 du rapport annuel du Barreau du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération.

Le bâtonnier du Québec, M^e Nicolas Plourde

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale

Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Barreau du Québec pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma considération.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Bertrand St-Arnaud

Note : Dans ce rapport annuel, la forme masculine désigne, lorsque le contexte s’y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

TABLE DES MATIÈRES

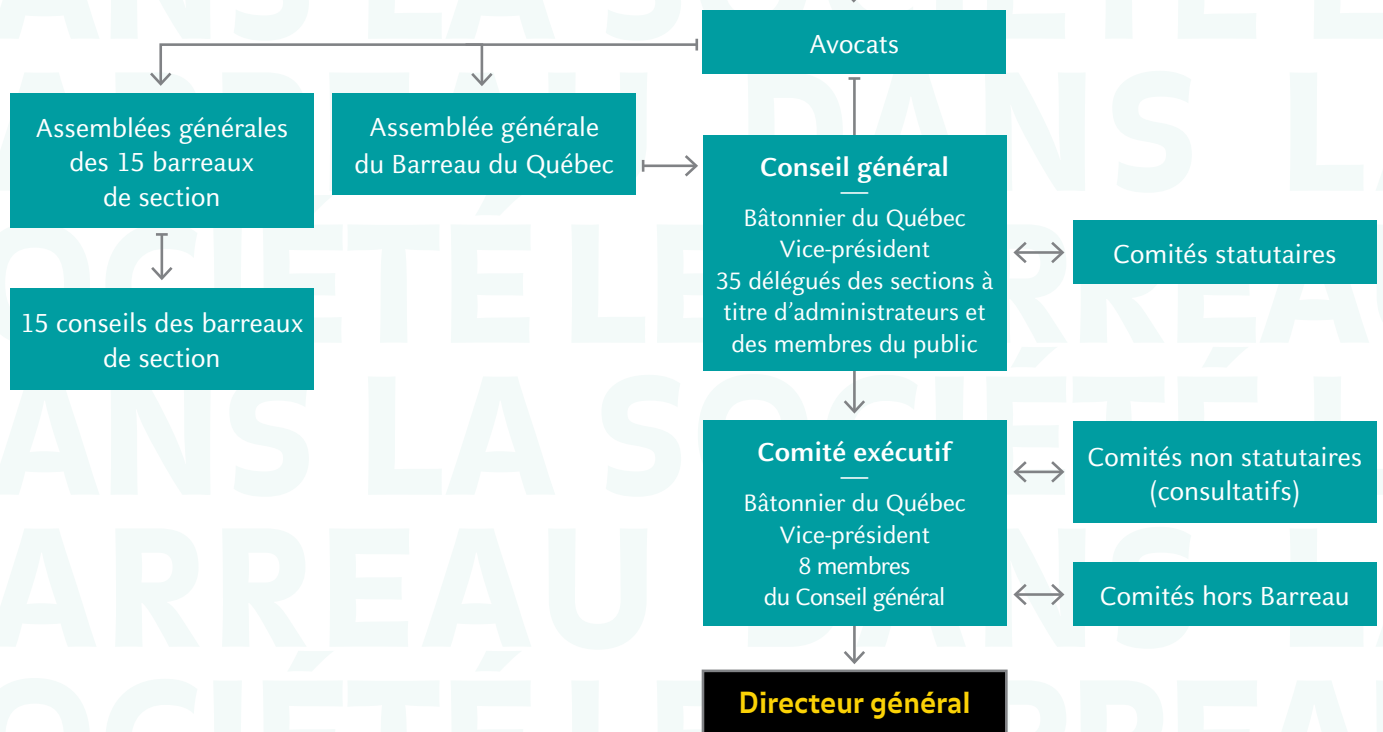
Rapport du bâtonnier	7
Protection du public	7
Accessibilité à la justice	8
Prise de position, campagne de publicité et technologies	8
Mobilité au sein de la profession	9
Rapport du directeur général	10
Gestion et gouvernance du Barreau	10
Rayonnement et services pour le public et les membres	11
Promotion de l'état de droit	11
Le Barreau agent de changement dans la société	13
Législation, réglementation et débats publics	14
Administration de la justice	16
Interventions judiciaires	17
Regard sur les membres	18
Des membres qui sont aussi des parents	19
Une profession diversifiée	19
La relève	19
Avocats à la retraite	19
Reconnaître l'excellence : Médaille, prix Mérite et distinction Avocat émérite 2012	20
Médaille du Barreau du Québec	20
Mérite du Barreau	21
Deux nouveaux prix Mérite : Mérite Conciliation travail-famille et Mérite Innovations	22
Mérite Christine-Tourigny	24
Le personnel du Barreau	25
Direction générale	25
Bureau du syndic	25
Communications	27
Développement et soutien à la profession	27
École du Barreau	27
Finances	28
Formation continue	28
Gestion de l'information	29
Greffes	29
Inspection professionnelle	30
Recherche et législation	30
Ressources humaines	30
Ressources matérielles	30
Technologies de l'information	31

RAPPORT ANNUEL 2012.2013 BARREAU DU QUÉBEC

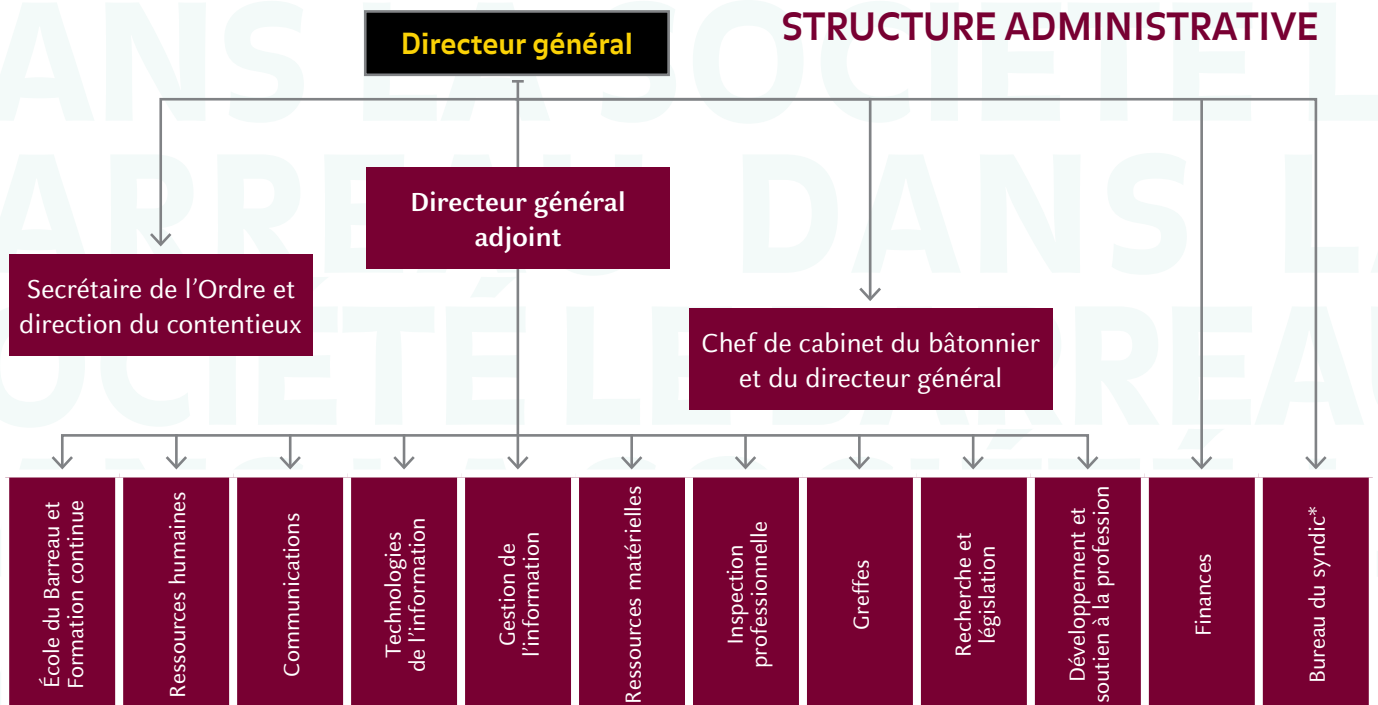
L'assemblée générale annuelle des membres	33
Le Conseil général 2012.2013	34
Le Comité exécutif 2012.2013	37
Cotisations annuelles 2012.2013	39
Répartition de la cotisation annuelle	39
Administration des registres	42
Le Tableau de l'Ordre et les permis d'exercice	42
Registre des testaments et des mandats en cas d'incapacité	44
Le rapport du Bureau du syndic	45
Les comités du Barreau	48
Arbitrage	48
Le Conseil de discipline	49
Le Comité de révision des plaintes	53
Le Comité du Fonds d'indemnisation	54
Le Comité d'accès à la profession	56
L'Inspection professionnelle du Barreau	57
Le Comité d'inspection professionnelle	59
Le Comité des équivalences	59
Le Comité de la formation des avocats	60
Le Comité de la formation professionnelle	61
Le Comité sur la formation continue obligatoire	62
Le Comité des requêtes	63
Le Comité accréditeur en médiation civile et commerciale et aux petites créances	65
Le Comité accréditeur en médiation familiale	65
Rapport d'activités du Comité sur la sténographie	66
Le Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat	67
Comité exécutif sur l'exercice illégal	68
Avis aux membres du Barreau du Québec	71
Situation financière cumulée aux 31 mars 2013 et 2012	72
Revenus et dépenses cumulés pour les exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012	74
Flux de trésorerie cumulés pour les exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012	76

**LE BARREAU DU QUÉBEC EST AU SERVICE
DE 8 000 000 DE QUÉBÉCOIS.**

STRUCTURE POLITIQUE



STRUCTURE ADMINISTRATIVE



** Rappelons qu'en vertu de l'article 121.1 du Code des professions, le Conseil général doit prendre les mesures visant à préserver en tout temps l'indépendance du Bureau du syndic dans l'exercice des fonctions des personnes qui le composent.*

PROFESSIONNELLE R
FINANCES FORMATIO
RECHERCHE ET LÉGIS
DU DÉVELOPPEMEN
PRÉSENTATION
PRO
L'INFORMATION INFO
GÉNÉRALE INSPECTION
SOURCES HUMAINES
TION CONTINUE
CHE ET LÉGISLAT
DU DÉVELOPPE
COM
FORMATION IN
GÉNÉRALE INSPECT

RAPPORT

DU BÂTONNIER

Bonification du Fonds d'indemnisation, réflexion sur le contrôle des comptes en fidéicomis, entente de mobilité pancanadienne : ces projets ont été mis de l'avant au cours des derniers mois pour assurer la protection du public et offrir une meilleure accessibilité à la justice de même que pour élargir le rôle du Barreau.

PROTECTION DU PUBLIC

Le premier geste important posé cette année concernait les plafonds du Fonds d'indemnisation en cas de fraude et d'appropriation de fonds fixés à 50 000 \$ par réclamation et à 250 000 \$ par avocat. Ces derniers seront doublés dès que le règlement, adopté à cet effet par le Conseil général en septembre 2012, aura franchi les étapes réglementaires auprès de l'Office des professions et du Conseil des ministres.

La protection du public étant au cœur de la mission du Barreau, il est aussi important de considérer l'application de nouvelles mesures inspirées, entre autres, de celle de la Caisse des règlements pécuniaires des avocats du Barreau de Paris (CARPA), qui gère un seul compte en fidéicomis pour tous les avocats. Le Barreau souhaite

améliorer le contrôle et la protection contre la fraude et l'appropriation de fonds, des situations malheureuses qui coûtent cher tant aux gens qui en sont les victimes qu'à l'ensemble des membres du Barreau. Une réflexion approfondie a été menée pour évaluer ce système ainsi que d'autres qui pourraient être mis en place. La réflexion se poursuivra dans le prochain exercice.



Toujours au chapitre de la protection du public, la réforme du *Code de déontologie des avocats* mise en œuvre sous le bâtonnat de **M^e Gilles Ouimet, Ad. E.**, et pilotée par le **bâtonnier** **Gérald R. Tremblay, C.M., O.Q., c.r., Ad. E.**, et la **bâtonnière** **Madeleine Lemieux, Ad. E.**, a mené à l'adoption d'un projet de règlement par le Conseil général du Barreau au mois de mars.

Par ailleurs, pour la première fois dans son histoire, le Conseil général s'est réuni au nord du 49^e parallèle, à Baie-Comeau, en juin 2012, et une bonne partie de ses travaux a été consacrée à la justice sur ce vaste territoire. Le Barreau du Québec a pris la décision d'assurer une présence accrue dans les régions nordiques pour y exercer sa mission de protection du public comme il le fait ailleurs. C'est d'ailleurs la raison qui a entraîné l'élaboration d'un plan d'action qui comprend, entre autres, deux missions vers le Grand Nord.

ACCESSIBILITÉ À LA JUSTICE

Outre la protection du public, des pas en avant ont été faits pour faciliter l'accessibilité à la justice de la classe moyenne. L'annonce par le ministre de la Justice du caractère dorénavant permanent des trois Centres de justice de proximité, qui faisaient auparavant l'objet d'un projet pilote, et la volonté d'en ouvrir deux autres, en sont de beaux exemples. Rappelons que le Barreau a collaboré à ce projet pilote et l'a financé, en partenariat avec d'autres organisations du monde juridique. Le dépôt du rapport du Comité de travail sur l'assurance juridique en est un autre exemple. Il contient plusieurs recommandations intéressantes. Le ministère de la Justice examine présentement la faisabilité de ces recommandations, et le Barreau du Québec suit la situation de près afin que l'assurance juridique soit bonifiée.

Quant à la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique – une promesse électorale dans le programme du Parti québécois –, elle n'a pas trouvé sa place dans le dernier budget. Le Barreau maintient ses demandes auprès du ministère de la Justice et du Conseil du trésor. Là encore, le Barreau a fait tout ce qui était en son pouvoir pour faire avancer la cause, et nous avons bon espoir que les résultats viendront sous peu.

PRISE DE POSITION, CAMPAGNE DE PUBLICITÉ ET TECHNOLOGIES

C'est un objectif du Barreau du Québec : prendre et continuer d'occuper une place de leader dans les débats publics. Dans des dossiers chauds, le Barreau est intervenu publiquement à plusieurs reprises pour défendre la règle de droit, l'autorité des tribunaux et le respect du processus judiciaire. Le Barreau a aussi déposé, en novembre 2012, une requête devant la Cour supérieure du Québec pour contester la constitutionnalité des dispositions de la loi C-10 portant sur les peines minimales en matière criminelle.

La dernière campagne de publicité institutionnelle du Barreau du Québec a par ailleurs mis davantage en lumière la volonté de protéger les droits de la population plutôt que de se concentrer sur les services professionnels offerts à la population.

Sur le plan des nouvelles technologies, il demeure essentiel de faire bouger les choses autant au sein du système judiciaire par rapport aux procédures et aux significations, par exemple, qu'à l'intérieur de la profession à l'égard notamment des normes de sécurité et de confidentialité de l'informatique en nuage. Le Barreau cherche actuellement des outils, dont un environnement sécurisé commun, qui respectent les plus hautes normes de la profession, et travaille à mettre en place des lignes directrices pour les membres. Des groupes de travail sont en marche, et les résultats devraient être en place pour le prochain exercice financier.

MOBILITÉ AU SEIN DE LA PROFESSION

Nous avons ouvert les discussions avec les autres provinces et la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada en vue de favoriser la pleine mobilité des avocats. L'accueil a été favorable et les discussions ont mené vers l'Accord de libre circulation nationale 2013 qui a été adopté en février 2013 par le Conseil de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. Cet accord a été ratifié par tous les barreaux provinciaux. Lorsqu'il entrera en vigueur, et une fois toutes les étapes réglementaires franchies, cet accord permettra à un avocat québécois de devenir membre d'un barreau d'une autre province, et vice-versa, sans aucun examen de transfert.

Les différences entre le droit civil et la common law ne sont pas suffisamment importantes pour justifier l'absence de mobilité. Au Québec, une

grande partie du droit a une composante en common law. Nous avons également en commun toute la législation fédérale, le droit administratif, le droit criminel et la *Loi sur le divorce*, et les avocats québécois sont bilingues. Les membres de la profession ont donc les atouts nécessaires pour pratiquer dans les autres provinces. Ce genre d'accord est un incontournable pour l'avenir de la profession.

Je remercie les membres du Comité exécutif et du Conseil général, ainsi que l'ensemble de la permanence du Barreau du Québec de leur grande collaboration.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Plourde'.

Le bâtonnier du Québec,
M^e Nicolas Plourde

RAPPORT

DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conjuguer vision d'avenir, efficacité, services à la population et aux membres, et leadership.

GESTION ET GOUVERNANCE DU BARREAU

L'actualisation de la gouvernance du Barreau du Québec s'est poursuivie avec la clarification, le renforcement et le déploiement des nouvelles fonctions dévolues au directeur général, notamment celles de porte-parole officiel de l'Ordre. Dans ce cadre, la répartition des ressources des membres de la direction générale a été revue.

Toujours dans le but d'actualiser la gouvernance du Barreau, un vaste travail de révision des politiques administratives actuelles a été entrepris, et au cours de la prochaine année, le Barreau révisera l'ensemble de ses activités et programmes pour s'assurer de leur valeur ajoutée, un exercice déjà entamé qui se poursuivra jusqu'à la moitié de l'année et qui viendra nourrir la réflexion autour de l'actualisation du plan stratégique 2014-2018.

Pour mieux assurer sa mission de protection du public, le Barreau a entamé la refonte d'un outil essentiel à la protection du public, le Tableau de l'Ordre, vieux de 23 ans. L'étape de planification est en cours et la mise en œuvre du chantier est



prévue dans la prochaine année financière. De plus, des ressources supplémentaires ont été octroyées au Bureau du syndic afin de lui permettre de faire face à un surcroît de demandes d'enquête générée par les travaux de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats dans l'industrie de la construction.

Toujours au chapitre de l'amélioration des services de protection du public, le Service de l'inspection professionnelle a mis en place un programme de visites d'inspection comptable, et 206 visites ont été effectuées au cours de l'exercice 2012-2013. Plus de 5 400 rapports comptables annuels ont été reçus et traités par l'entremise d'une plateforme Web développée pour en faciliter la gestion.

RAYONNEMENT ET SERVICES POUR LE PUBLIC ET LES MEMBRES

Au cours du dernier exercice financier, le Barreau a été très présent sur la place publique. Les médias ont fait plus de 550 demandes au Barreau, 95 entrevues ont été faites par un porte-parole du Barreau, le Service des communications a effectué 192 relais officiels d'informations et le Barreau a obtenu plus de 1 450 retombées à tonalité largement positive ou factuelle (91 %). Ces sorties médiatiques permettent au Barreau d'exercer un leadership d'opinion et de mieux faire connaître les deux facettes de sa mission de protection du public, soit le contrôle de l'exercice de la profession et la protection des droits des citoyens à travers sa participation aux débats publics et ses interventions judiciaires et législatives.

Toujours dans sa volonté d'offrir de meilleurs services et de se rapprocher du public et des membres, le Barreau a mis en place un guichet unique, l'Info-Barreau, qui accueille en première ligne toutes les questions du public et des membres.

À la suite d'un vaste sondage ayant relevé certaines lacunes en matière de communication auprès des membres, le Barreau s'est fait un devoir de mieux communiquer avec ceux-ci. L'ajout d'une chronique mensuelle dans le *Journal du Barreau*, la diffusion d'informations sur la cotisation et la lecture obligatoire de celles-ci ne sont que quelques exemples des efforts accrus. Les membres de la haute direction du Barreau ont aussi sillonné le Québec pour assister au plus grand nombre possible d'assemblées générales annuelles des différentes sections pour y faire des présentations détaillées sur les finances de l'Ordre et son budget 2013-2014. La tenue d'un sondage auprès des membres et du public a donné lieu à un rapport sur l'identité corporative qui alimentera un plan d'action et de communication prévu pour 2013-2014.

Parmi les réalisations de l'année qui visent à mieux faire connaître le Barreau sur la place publique, on compte aussi le début de la production de la série télévisée *Droit de savoir 4*, coproduite par le Barreau du Québec et Télé-Québec. De plus, le Barreau a conclu un autre partenariat intéressant avec la station de radio CIBL 101,5 et la Clinique juridique Juripop pour produire 31 débats radiophoniques. Le *Journal de Montréal* et *Faits et causes* se sont joints au projet à titre de partenaires médias.

PROMOTION DE L'ÉTAT DE DROIT

L'état de droit ou la primauté du droit assure l'égalité de tous devant la loi, la démocratie et le respect des valeurs fondamentales. C'est pour cette raison que le Barreau du Québec assure un leadership dans la promotion de l'état de droit, ici et ailleurs, et veille au respect des principes fondateurs d'un tel état.

Au Québec

Le Barreau étudie les projets de loi et intervient dans les débats sociaux pour s'assurer, notamment, que les droits fondamentaux des citoyens sont respectés et reconnus. Cela se fait, entre autres, par la promotion et le maintien d'une structure judiciaire accessible, des tribunaux indépendants et un système de justice fondé sur des règles de droit prévisibles et intelligibles.

Le Barreau du Québec examine donc l'évolution générale de la législation et de l'administration de la justice grâce à la collaboration d'une quarantaine de comités formés de membres du Barreau qui donnent bénévolement de leur temps. Au cours de la dernière année, le Barreau du Québec est intervenu à plus de 50 reprises en matière de législation et il s'est présenté devant une dizaine de commissions parlementaires à Québec, au Sénat et à la Chambre des communes à Ottawa.

Le Barreau intervient aussi régulièrement dans des litiges pour faire valoir sa position sur des questions d'intérêt public liées à la primauté du droit. Il est intervenu auprès des tribunaux pour contester la *Loi sur la sécurité des rues et des communautés* (PL C-10) et a poursuivi ses représentations devant les tribunaux pour sept dossiers pendants pour faire valoir ses valeurs et principes fondamentaux.

Imputable, l'Ordre a dressé le bilan de ses interventions et a partagé son regard sur l'état de droit dans la 2^e édition d'un rapport rendu public au début de l'année 2013.

À l'étranger

Cette année, le Barreau du Québec a procédé à la signature d'une entente de jumelage avec les barreaux du Sénégal et de la Côte d'Ivoire. Avec cette collaboration, le Barreau contribuera à assurer un cadre normatif qui aidera à favoriser la sécurité juridique des échanges commerciaux internationaux. De même, le Barreau a participé à la mise en place d'un projet visant à soutenir et à renforcer le système judiciaire d'Haïti. Mené en collaboration

avec la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), ce projet assurera, à terme, la diffusion électronique et la conservation de la jurisprudence émanant des tribunaux supérieurs haïtiens, soit la Cour de cassation et les divisions d'appel.

La contribution du Barreau à la diffusion de la jurisprudence haïtienne est une façon de rappeler l'importance de la primauté du droit dans nos sociétés et de soutenir les avocats haïtiens dans l'exercice de la profession.

Je remercie le **bâtonnier Nicolas Plourde** et les membres du Comité exécutif et du Conseil général, ainsi que l'ensemble des employés du Barreau du Québec de leur soutien indéfectible à la réalisation de notre mission.



Le directeur général,
M^e Claude Provencher, LL. B., M.B.A.

LE BARREAU

AGENT DE CHANGEMENT DANS LA SOCIÉTÉ

Le Barreau du Québec a pour principale mission de protéger le public, notamment en exerçant un contrôle sur l'exercice de la profession d'avocat. En lien direct avec cette mission, le Barreau a la responsabilité de mettre à jour la législation et la réglementation professionnelles applicables à ses membres.

Un volet important de la mission sociale du Barreau consiste aussi à participer à l'amélioration de la législation et de l'administration de la justice. Les interventions du Barreau visent notamment à assurer le respect des droits fondamentaux, la primauté du droit, l'encadrement des pouvoirs discrétionnaires de l'État, l'équité procédurale et l'indépendance judiciaire.

Le Barreau du Québec intervient auprès du législateur en analysant et en commentant les projets de loi. Dans le cadre de ses travaux, il est appelé à rencontrer les représentants de divers ministères, dont les ministères fédéral et provincial de la Justice, pour discuter de législation et d'administration de la justice. Le Barreau rencontre les représentants des tribunaux administratifs et judiciaires dans le cadre de comités de liaison afin d'identifier des problématiques et des solutions concernant l'administration de la justice. Il est aussi appelé à intervenir judiciairement pour défendre des principes d'intérêt public. À ce sujet, le Barreau a

adopté une politique relative à l'intervention dans les débats judiciaires.

En ligne avec son plan stratégique, le Barreau cherche par ses interventions législatives à prévenir les risques de litige et les atteintes aux droits des citoyens. Le Barreau intervient le plus tôt possible dans le processus législatif, avant le dépôt des projets de loi lorsque cela est possible, avec la collaboration des ministères initiateurs de la législation. Cela suppose le développement de liens de confiance et de collaboration entre les institutions concernées et le Barreau.

Cette collaboration a évolué de façon intéressante en 2012-2013, notamment avec le ministère de la Justice du Québec, le ministère de la Justice du Canada, le ministère des Finances, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, l'Office des professions, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et l'Office de la protection du consommateur du Québec.

LÉGISLATION, RÉGLEMENTATION ET DÉBATS PUBLICS

Pour participer à l'évolution de la législation et aux débats publics en matière de justice, le Barreau du Québec compte sur l'appui de quelque 40 comités. Au cours de l'exercice 2012-2013, il y a eu près de 70 lettres, mémoires ou interventions en matière de législation ou d'administration de la justice.

Québec

Le Barreau du Québec a comparu en commission parlementaire à Québec au sujet des projets de loi suivants :

- Projet de loi 64, *Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale*
- Projet de loi 59, *Loi concernant le partage de certains renseignements de santé*
- Projet de loi 75, *Loi attribuant certains pouvoirs d'inspection et de saisie à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction*
- Projet de loi 1, *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*
- Projet de loi 12, *Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes*
- Projet de loi 17, *Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire*

Outre les comparutions en commission parlementaire à Québec, le Barreau a produit d'autres interventions législatives à l'égard de projets de loi ou de documents émanant de l'Assemblée nationale, dont :

- Projet de loi 57, *Loi modifiant l'encadrement de l'utilisation des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges et d'autres dispositions législatives*

- Projet de loi 56, *Loi visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école*
- Projet de loi 71, *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique*
- Projet de loi 61, *Loi sur les comptables professionnels agréés*
- Règlement municipal de Montréal P-6 modifiant le *Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics, et sur l'utilisation du domaine public*
- Projet de loi 70, *Loi facilitant les actions civiles des victimes d'actes criminels et l'exercice de certains autres droits*
- Projet de loi 45, *Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile et la Loi sur le curateur public en matière de protection des personnes*
- Projet de loi 81, *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale*
- Projet de loi 60, *Loi visant principalement la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail et son application aux domestiques*
- Projet de loi 47, *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme*
- Projet de loi 8, *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale*
- Projet de loi 10, *Loi permettant de relever provisoirement un élu municipal de ses fonctions*
- Projet de loi 79 visant la modernisation du système disciplinaire et du processus de nomination des présidents de conseils de discipline

- *Projet de loi 14, Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives*
- *Projet de loi 21, Loi visant l'optimisation de l'action gouvernementale en matière de prestation de services aux citoyens et aux entreprises*
- *Projet de loi 22, Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels*

D'autres sujets ont fait l'objet d'interventions du Barreau, dont :

- La gestion des dossiers de justiciables représentés par avocat par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)
- Notre système de justice et les communautés culturelles
- La révision administrative interne du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)
- Les États généraux sur la justice
- La politique générale en matière d'itinérance au Québec

Canada

Le Barreau du Québec a comparu à la Chambre des communes pour le projet de loi suivant :

- *Projet de loi C-31 – Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, la Loi sur la sûreté du transport maritime et la Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration*

Le Barreau a également produit un certain nombre d'interventions législatives sur les projets de loi fédéraux, notamment à l'égard des projets de loi suivants :

- *Projet de loi C-304, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne (protection des libertés)*
- *Projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures*
- *Projet de loi C-310, Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes)*
- *Projet de loi S-6, Loi concernant l'élection et le mandat des chefs et des conseillers de certaines Premières Nations et la composition de leurs conseils respectifs*
- *Projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations*
- *Projet de loi C-48, Loi de 2012 apportant des modifications techniques concernant l'impôt et les taxes (l'indépendance de l'avocat et l'intégrité du secret professionnel)*
- *Projet de loi C-54, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la défense nationale (troubles mentaux)*
- *Projet de loi C-469, Loi assurant la compatibilité des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*
- *Projet de loi C-43, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Loi accélérant le renvoi de criminels étrangers)*
- *Projet de loi C-37, Loi modifiant le Code criminel (suramende compensatoire)*

Outre ces interventions législatives, le Barreau est intervenu sur divers sujets de compétence fédérale ou sur la scène internationale en matière de justice, dont :

- Les fonctionnaires internationaux en Libye
- Le *Règlement modifiant le Règlement sur l'Immigration et la protection des réfugiés* (4 août 2012) – Délai de traitement des dossiers et étrangers désignés
- La motion M-312 sur le statut légal du fœtus
- Les menaces d'arrestation des avocats haïtiens Mes Mario Joseph, Newton St-Juste et André Michel
- Le gel de l'aide financière destinée à Haïti – offre de collaboration du Barreau du Québec
- Le *Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* (*Gazette du Canada* 29-12-2012) – permis d'études

Avec l'Office de la protection du consommateur, le Barreau participe à la mise à jour de la loi avant le dépôt prochain de projets de loi. Le Barreau collabore aussi avec le ministère des Finances afin de réviser la législation applicable aux organismes à but non lucratif. Par ailleurs, avec le ministère de la Justice du Québec, le Barreau collabore à la réforme du *Code de procédure civile* en produisant de nombreux commentaires sur la proposition gouvernementale.

Ce sont là des exemples qui illustrent le souci du Barreau du Québec d'agir en prévention et en amont du processus législatif tout en développant des liens de confiance avec le gouvernement et les organismes concernés et en faisant valoir ses préoccupations pour la protection des droits des citoyens et la pratique des avocats.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Le Barreau du Québec rencontre régulièrement les représentants des ministères de la Justice du Québec et du Canada pour échanger et discuter de diverses questions liées à l'administration de la justice, notamment dans le cadre des comités bipartites Barreau/Justice. Les objectifs d'accès à la justice, de primauté du droit et de saine administration de la justice sont partagés par le Barreau et le ministère de la Justice du Québec, qui visent la collaboration dans la mise en œuvre de leurs plans stratégiques respectifs.

Le Barreau du Québec participe en outre à de nombreux comités de liaison avec les tribunaux administratifs et les tribunaux judiciaires, dont le mandat est d'identifier les problèmes d'administration de la justice et de proposer la mise en application de solutions appropriées.

INTERVENTIONS JUDICIAIRES

En juillet 2009, le Barreau a adopté une politique relative à l'intervention du Barreau du Québec dans les débats judiciaires. Le Barreau intervient si la question en litige est suffisamment importante relativement à la mission du Barreau du Québec pour justifier une intervention dans les débats. Les questions en litige qui méritent une attention particulière portent notamment sur le secret professionnel, l'indépendance judiciaire, la saine administration de la justice et les droits fondamentaux. Le Barreau du Québec est intervenu à la Cour suprême du Canada dans l'affaire de la *Commission nationale des valeurs mobilières* (partage des compétences, droit civil, accès des entreprises québécoises à l'expertise des membres du Barreau du Québec). Le Barreau est intervenu par ailleurs à la Cour supérieure pour soutenir un processus indépendant de fixation de la rémunération au Tribunal

administratif du Québec (indépendance de la justice). Le Barreau est aussi intervenu notamment dans la constitutionnalité des dispositions du projet de loi C-2 (modification au *Code criminel*), et plus récemment, il est intervenu sur le projet de loi C-10 (*Loi sur la sécurité des rues et des communautés*).

L'action du Barreau du Québec influe sur les décisions en matière de primauté du droit et de saine administration de la justice. Dans la réalisation de son mandat de protection du public et de sa mission sociale, le Barreau nourrit un dialogue direct et constant avec les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Le Barreau constitue ainsi un agent de changement dans la société.

REGARD

SUR LES MEMBRES

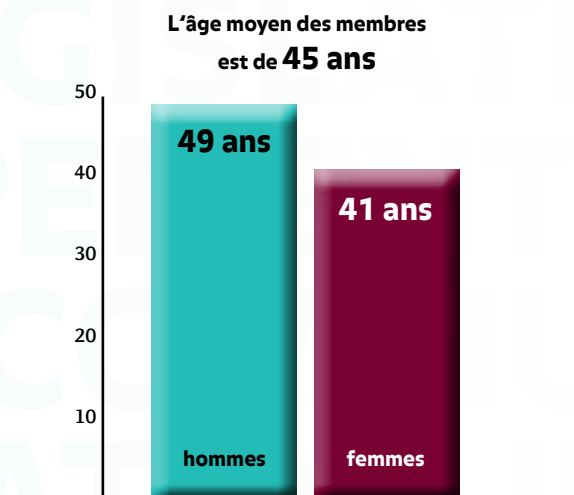
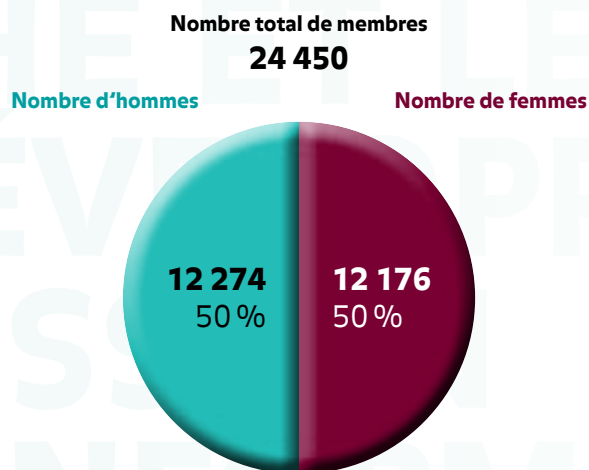
À l'aide de l'inscription annuelle, le Barreau s'assure de dresser le portrait le plus complet possible de ses membres et des groupes qu'ils composent pour ajuster ses communications et services.

Gâce aux renseignements obtenus, il est possible de constater que la diversité ethnoculturelle des membres du Barreau, tout comme celle de la population québécoise en général, soulève des enjeux qu'il faut définir, et ouvre des possibilités dont il convient de tirer parti. Déjà en 2011 les projections démographiques sur l'avenir de la profession confirmaient que

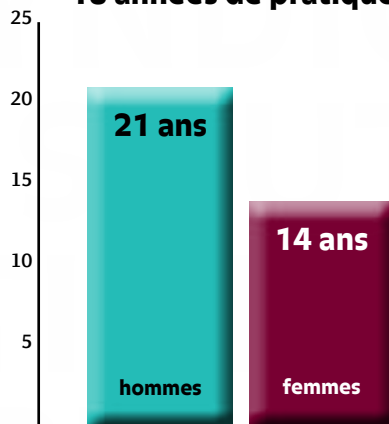
cette dernière serait de plus en plus féminisée et diversifiée en 2021.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Tableau de l'Ordre a compté 1119 nouvelles inscriptions, dont 98 avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel.

Le Barreau du Québec est le barreau le plus féminisé en Amérique du Nord.



En moyenne, les membres du Barreau comptent
18 années de pratique



DES MEMBRES QUI SONT AUSSI DES PARENTS

Le Barreau offre les programmes d'aide financière APTA et Bébé Bonus pour ses membres nouveaux parents. En 2012-2013, 255 avocates et 59 avocats se sont prévalus de l'un ou l'autre de ces programmes.

UNE PROFESSION DIVERSIFIÉE

À l'image de la société, la profession tend à refléter de plus en plus une réalité plurielle. Les membres de groupes ethnoculturels minoritaires représentent 6 % des avocats pour une moyenne d'âge de 39 ans.

LA RELÈVE

Les jeunes avocats de dix ans et moins de pratique représentent 35 % de la profession. Parmi ceux-ci, les membres de groupes ethnoculturels comptent pour 11 %.

Proportion des avocats comptant 10 ans de pratique et moins au sein du Barreau du Québec

	NOMBRE
Femmes	5 329
Hommes	3 304
Total	8 633
% sur total des membres	35 %

AVOCATS À LA RETRAITE

Le Barreau offre la possibilité à ses membres de 55 ans et plus d'opter pour la catégorie *avocat à la retraite*. En date du 31 mars 2013, il y a au total 279 avocates et 715 avocats qui ont choisi de s'inscrire à cette catégorie.

Nombre d'avocats ayant volontairement indiqué l'appartenance à l'un de ces groupes

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Autochtones	49	51	100
Groupes ethnoculturels (Nord-Africains, Arabes, Noirs, Latino-Américains, Asiatiques et autres)	615	804	1 419
Personnes handicapées	69	42	111

RECONNAÎTRE L'EXCELLENCE

MÉDAILLE, PRIX MÉRITE ET DISTINCTION AVOCAT ÉMÉRITE 2012

Chaque année, en remettant la Médaille du Barreau et les prix Mérite, le Barreau rend hommage à des hommes et à des femmes d'exception qui se sont illustrés par leur contribution à la profession et à leur communauté.

MÉDAILLE DU BARREAU DU QUÉBEC

La Médaille du Barreau est la plus haute distinction décernée par le Barreau du Québec. Elle vise à souligner la contribution remarquable de juristes québécois à l'avancement du droit et à son exercice. En 2012, la Médaille a été remise à **M^e Renée Dupuis, Ad. E.**

Membre du Barreau du Québec depuis 1973, cette avocate et auteure est une spécialiste des droits de la personne, du droit relatif aux Autochtones et du droit administratif. M^e Dupuis a été nommée par l'Assemblée nationale du Québec au poste de vice-présidente de la Commission des droits de la personne



M^e Renée Dupuis, Ad. E.

et des droits de la jeunesse, poste qu'elle occupe depuis août 2011.

Très engagée à l'égard de tout ce qui touche au droit des Autochtones et aux droits de la personne, elle a présidé plusieurs comités sur ces questions ou en a été membre. Elle a par ailleurs agi à titre de conseillère juridique de nombreux groupes autochtones du Québec, et a aussi œuvré comme consultante en matière autochtone auprès des gouvernements du Canada et du Québec.

Elle détient une longue expérience des négociations bipartites et multipartites avec les deux paliers de gouvernement.

Depuis plus de 30 ans, elle participe également à titre professionnel ou personnel à des activités de formation à l'intention des femmes et des organismes de soutien aux femmes. En 2002, elle a ainsi reçu le prix Femmes de mérite remis par la YWCA pour son engagement dans l'avancement de la cause des femmes.

Auteure de plusieurs ouvrages et articles, elle donne aussi régulièrement des conférences. Elle a été

chargée de cours en droit administratif à l'École d'administration publique où elle a conçu et réalisé des programmes de formation sur les droits de la personne et le développement des institutions démocratiques à l'intention de hauts fonctionnaires des pays de la Francophonie. M^e Dupuis a reçu de nombreux prix et distinctions, notamment l'Ordre du Canada en 2005, ainsi que la distinction *Avocat émérite* en 2007 et le prix Christine-Tourigny en 2004, tous deux remis par le Barreau du Québec.

MÉRITE DU BARREAU

Chaque année, le Barreau remet un prix Mérite pour l'un ou l'autre des motifs suivants : accomplissement d'un haut fait professionnel ; réputation professionnelle ; dévouement à la cause du Barreau du Québec ; engagement dans la défense des intérêts de la justice ; reconnaissance de l'engagement social ; contribution particulière à l'avancement du droit et de la justice ou tout autre motif jugé pertinent. Les prix Mérite ont été remis à **M^e Robert Primeau**, avocat à la retraite, et à **M^e Claude Savoie**.

Admis au Barreau du Québec en 1971, M^e Robert Primeau a d'abord œuvré au sein d'un cabinet privé avant de devenir directeur du Service aux membres du Barreau du Québec en 1982, poste qu'il occupa jusqu'en 2006. De 1984 à 2010, il a aussi été le directeur général de la Corporation de services du Barreau.

M^e Primeau a été l'un des fondateurs de la Corporation et a participé activement à l'élaboration



*M^e Robert Primeau,
avocat à la retraite*

ou à la création de la vingtaine de services que les membres du Barreau peuvent aujourd'hui utiliser gratuitement. Il a ainsi aidé à mettre sur pied un service d'assurances de personnes et de biens, ainsi que l'un des fleurons de la Corporation, le Fonds de placement du Barreau, qui permet aux membres de faire des placements sécuritaires. L'actif du Fonds dépasse actuellement les 225 millions de dollars. Il est aussi à l'origine du service Juricarrière, qui facilite la recherche d'emploi des avocats, ainsi que Jurifamille, un service qui facilite le calcul des pensions alimentaires pour les avocats œuvrant en droit de la famille.

Très généreux de son temps tout au long de sa carrière, il n'a pas hésité, même après avoir pris sa retraite, à consacrer l'équivalent de trois jours par semaine à la Corporation, et ce, dans le but de faciliter une transition harmonieuse avec la nouvelle direction.

Membre du Barreau du Québec depuis 1975, M^e Claude Savoie a fondé le cabinet Savoie et Savoie, avocats, à Repentigny en 1976. Cette firme a d'ailleurs reçu le prix Dollard-Morin, catégorie Entreprise, remis par l'Assemblée nationale en 2011, pour son soutien au bénévolat.

M^e Savoie est au service de sa communauté depuis plus de 35 ans, et son engagement et sa générosité sont reconnus par tous ceux qui ont eu l'occasion de travailler avec lui. Au fil des années, il s'est illustré par son dévouement et sa capacité à mener plusieurs projets de front, en soutenant des initiatives dans des secteurs variés, aussi bien en santé et en éducation qu'en



M^e Claude Savoie

sport et en culture. Ainsi, il est le vice-président de Solidarité Misère-Monde de même que de la Résidence Maurice-Rivest pour personnes âgées, et il est également secrétaire et membre du conseil d'administration d'Excellence Repentigny, un organisme qui remet des bourses à la relève culturelle et sportive de Repentigny. Depuis sept ans, il dirige aussi le Festival Feu et Glace de Repentigny, qui attire plus de 50 000 visiteurs annuellement.

Membre de plusieurs comités du Barreau du Québec, il fut également bâtonnier du Barreau des Laurentides-Lanaudière en 1995-1996.

DEUX NOUVEAUX PRIX MÉRITE : MÉRITE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE ET MÉRITE INNOVATIONS

Le Comité exécutif du Barreau a décidé, à sa séance de janvier 2012, d'ouvrir deux nouvelles catégories pour le prix Mérite du Barreau, soit les catégories Mérite Conciliation travail-famille et Mérite Innovations.

Dans le cadre de la Déclaration de principes sur la conciliation travail-famille¹, le Barreau du Québec s'est engagé à sensibiliser ses membres à rechercher des régimes de travail souples et adaptés à leurs responsabilités familiales pour faciliter la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales. À titre de mesure de mise en œuvre de ses engagements, le Barreau souhaite décerner un Mérite pour saluer les avancées d'une organisation ou d'un membre en matière de conciliation travail-famille.

C'est ainsi qu'en 2012, le Mérite Conciliation travail-famille a été remis au cabinet **Welch Bussièrès, Avocats inc.**

Fondée en janvier 2007 par M^e **Jean-François Welch** et M^e **Martin Bussièrès**, la firme compte aujourd'hui 18 avocats – 23 employés au total – et bientôt une trentaine, tous basés à Montréal et à Québec. Le but des deux associés était de créer un cabinet où les impondérables familiaux étaient pris en considération. Ils ont donc instauré une série de politiques visant à faciliter la conciliation travail-famille, notamment en termes de qualité de vie, des objectifs à atteindre et de la charge de travail.

Le cabinet se distingue également en offrant à ses employés la possibilité de travailler de la maison (télétravail) ou à temps partiel. Par ailleurs, en cas

¹ <http://www.barreau.qc.ca/pdf/medias/positions/2010/20100331-travail-famille.pdf>

de congé de maternité ou de paternité, l'employeur ajoute au versement du RQAP une somme additionnelle afin que le salaire de l'employé se rapproche davantage de son plein salaire.

Le Barreau souhaite soutenir et reconnaître l'innovation de ses membres et des organisations qui mettent en place des solutions pour améliorer l'accès à la justice ou encore faciliter l'administration de la justice. Le Mérite Innovations a pour objectif de saluer les avancées d'une organisation ou d'un membre en matière d'innovation. Ces innovations peuvent être de nature technologique, communicationnelle ou administrative, et doivent répondre à un enjeu précis.

En 2012, le Mérite Innovations a été remis à **M^e Yann Joly**.

Membre du Barreau depuis 2003, M^e Joly est également professeur

adjoint à la Faculté de médecine de l'Université McGill et chercheur au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal. Il a su faire progresser le droit dans deux domaines de pointe des sciences et des technologies : la génétique médicale et les technologies de l'information.

Au printemps 2010, M^e Yann Joly – avec l'aide de ses collègues du Centre de génomique et politiques de l'Université McGill – a décidé d'identifier des solutions normatives en matière de protection de la vie privée dans la recherche en santé, dans le cadre du consortium international du génome du cancer (ICGC). Il a ainsi mis sur pied le bureau d'accès aux données contrôlées de l'ICGC, devenant un pionnier de l'approche de l'accès contrôlé aux données personnelles issues de la recherche médicale. Son expertise est actuellement sollicitée par plusieurs organismes d'envergure.



M^e Yann Joly

MÉRITE CHRISTINE-TOURIGNY

Chaque année, le Mérite Christine-Tourigny est remis à une avocate pour souligner son engagement social et son apport à l'avancement des femmes dans la profession. Il a été remis, en 2012, à **M^e Stéphanie Bernstein**.

Durant toute sa carrière, M^e Bernstein n'a eu de cesse de s'engager dans la défense des droits des femmes et de la justice sociale. Avant même d'accéder au Tableau de l'Ordre en 1995, elle s'est dédiée à la cause des travailleuses dont les conditions de travail sont précaires. Les travaux et le dévouement soutenus de cette juriste ont permis de faire bouger les choses, et M^e Bernstein est devenue une référence en la matière.



M^e Stéphanie Bernstein

Actuellement directrice du Département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, elle se dévoue également depuis de nombreuses années à des organismes représentant les travailleuses les plus vulnérables (Au bas de l'échelle, PINAY, Association des aides familiales).

Assesseure auprès du Tribunal des droits de la personne du Québec de 1998 à 2003, elle fut aussi associée au sein du cabinet Ouellet, Nadon et Associés, de 1996 à 2009, années durant lesquelles elle a travaillé dans des dossiers concernant la situation des femmes assistées sociales, des chômeuses, des travailleuses accidentées ou non syndiquées.

M^e Bernstein a également utilisé son temps professionnel et personnel pour représenter les travailleuses québécoises les plus vulnérables auprès de l'Organisation internationale du travail et dans les institutions interaméricaines des droits de la personne. Elle œuvre à titre de chercheuse au Centre de recherche interdisciplinaire sur la biologie, la santé, la

société et l'environnement, ainsi qu'au Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail.

LE PERSONNEL

DU BARREAU

Voici le personnel du Barreau du Québec pour l'exercice financier commençant le 1^{er} avril 2012 et se terminant le 31 mars 2013. À noter que les personnes dont le nom est suivi de l'astérisque (*) n'étaient plus à l'emploi du Barreau le 31 mars 2013.

DIRECTION GÉNÉRALE

Marie-Josée Audet, adjointe du directeur général (temporaire)

M^e Marc Bishaï, avocat junior au contentieux

M^e Johanne Brodeur, vice-présidente

Denis Bruneau, conseiller spécial

M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre et directrice du contentieux

France Ducharme, secrétaire de l'avocat au contentieux

Katlyne Gaspard, conseillère aux événements corporatifs

M^e Gaston Gauthier, avocat au contentieux

M^e Claudia Duchesne Pérusse, chef de cabinet du bâtonnier*

Annie Langlois, secrétaire à la direction générale et au cabinet du bâtonnier

Dominique Masse, adjointe exécutive à la direction générale*

M^e Louis Masson, bâtonnier sortant du Québec

M^e Nicolas Plourde, bâtonnier du Québec

M^e Claude Provencher, directeur général

M^e Nadja Raphaël, chef de cabinet du bâtonnier et du directeur général

Chantal Sabourin, technicienne juridique au contentieux

Claude Soucy, directeur de la planification stratégique et du développement*

Sylvie Thobois, adjointe au cabinet du bâtonnier et à la direction générale

M^e Lise Tremblay, directrice générale adjointe

Marie Fabiola Turgeon, secrétaire à la direction générale

BUREAU DU SYNDIC

Montréal

M^e Julie Barnabé, avocate à la conciliation

Diane Bell, secrétaire (temporaire)

Solange Bellavance, secrétaire (temporaire)

M^e Nicolas Bellemare, syndic adjoint

Margarette Bernard, adjointe d'avocat(e) au Bureau du syndic

Sandra Bertrand, agente d'information au public

M^e Guy Bilodeau, syndic adjoint
Armand Bourassa, inspecteur-enquêteur (temporaire)
M^e François Couture, syndic adjoint
M^e Edith Delisle, avocate à la conciliation
M^e Corinne Denis-Masse, avocate au Bureau du syndic
Katherine Deslauriers, adjointe juridique aux syndicats adjoints
M^e Pierre Despatis, syndic adjoint
Hager Eghtedari, adjointe d'avocat(e) au Bureau du syndic
M^e Chantal Fafard, avocate à la conciliation
Nathalie Gagnon, secrétaire de relève
M^e Patrice Guay, syndic
Li-Jing Huang, préposée à la gestion des prises de possession
M^e François Joli-Cœur, avocat au Bureau du syndic
Linda Kelley, commis à la numérisation
Joanna Kretowicz, secrétaire d'un(e) avocat(e) au Bureau du syndic*
Suzanne Laberge, inspectrice-enquêtrice
M^e Marie-France Laforce, avocate/accueil au Bureau du syndic
M^e Luc Lapierre, syndic adjoint
Nicole Leduc, directrice administrative
Francine Leroux, adjointe juridique aux syndicats adjoints
Iudita Luparu, commis de service
M^e Guylaine Mallette, syndique adjointe
M^e Daniel Mandron, syndic adjoint
Monique Massicotte, adjointe juridique aux syndicats adjoints
Pierre Mauro, inspecteur-enquêteur
M^e Adrien Meubus, avocat (temporaire)*

Diane Midgley, réceptionniste préposée à l'information
Diane Miron, préposée au service de l'inspection du Bureau du syndic
M^e Jean-Michel Montbriand, syndic adjoint
M^e Brigitte Nadeau, syndique adjointe
M^e Natalia Ouellette, avocate à la conciliation
Evelyne Paillé, analyste au service des enquêtes
René Paillé, inspecteur-enquêteur (temporaire)
Richard Perron, coordonnateur-inspecteur
M^e Anne Provost, avocate à la conciliation
Alya Raffa, secrétaire de soutien au Bureau du syndic
Nissrine Regragui, inspecteur-enquêteur
Sophie Roberge, secrétaire à l'Inspection
Louise Rochon, préposée à la gestion des dossiers à l'Inspection
M^e Josée Roussin, avocate à la conciliation
Nicole Roy, adjointe d'avocat(e) au Bureau du syndic
M^e Miriam Sanschagrin, avocate au Bureau du syndic
Claire Saulnier, secrétaire du syndic et du directeur administratif
Julie Sigouin, adjointe juridique aux syndicats adjoints
M^e Jasmine Simard, avocate au Bureau du syndic
M^e Marie-Claude Thibault, syndique adjointe
M^e Johanne Thibodeau, avocate à la conciliation
Nancy Vincent, adjointe juridique aux syndicats adjoints
Bianca Voinescu, technicienne à l'inspection, comptabilité et enquête
M^e Stephen Wishart, syndic adjoint

Québec

M^e Daniel Gagnon, syndic adjoint
M^e Lise Gagnon, avocate à la conciliation
Vicky Godbout, secrétaire réceptionniste (temporaire)
M^e Pierre-Gabriel Guimont, syndic adjoint
M^e Dominique Jolin, avocate
M^e Mélanie Anne Lemelin, avocate (temporaire)*
Isabelle Martin, secrétaire d'un syndic adjoint
M^e Patrick Richard, syndic adjoint
Nathalie Roy, secrétaire d'un syndic adjoint
Claudine Vézina, secrétaire-réceptionniste

COMMUNICATIONS

Martine Boivin, rédactrice en chef du *Journal du Barreau*
France Bonneau, directrice
Marie-Hélène Jodoin, secrétaire aux communications
Martine Meilleur, coordonnatrice des communications
Claire Mercier, secrétaire du directeur
Chantale Pelletier, coordonnatrice des communications et publications
Virginie Savard, coordonnatrice aux communications
Jessica Desoudin, secrétaire (temporaire)*

DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN À LA PROFESSION²

Liane Roy-Castonguay, avocate (temporaire)
Lyne Daigle, secrétaire (associations)

M^e Laurent Fafard, avocat*
Sophie Gagnon, secrétaire
Lan Hoang, secrétaire (service de garde)
Marie-Ève Leblond, secrétaire (équité)
Stéphanie Legris, secrétaire (service de garde)*
Michel Moisan, agent d'information et de référence
M^e Fanie Pelletier, conseillère à l'équité
M^e Dyane Perreault, directrice
Louise Ste-Marie, secrétaire du directeur

ÉCOLE DU BARREAU

Michel Bal, agent aux dossiers étudiants
Solange Bastien, secrétaire à la documentation
Diane Berger, préposée aux services aux étudiants
Amélie Borges, adjointe au directeur de l'École et à la Formation continue
Jacinthe Caron, adjointe aux programmes
Brigitte Desmarais, adjointe aux évaluations
Johanne Dubois, commis à la comptabilité
M^e Manon Dulude, responsable des stages et des services aux étudiants
Linda Rioux, adjointe aux stages et aux services aux étudiants*
Daniel Sburlea, commis à la comptabilité
M^e Jocelyne Tremblay, responsable au programme et aux évaluations
M^e Laurette Laurin, directrice de l'École du Barreau et de la Formation continue
Linda Yahyaoui, secrétaire aux équivalences et aux stages internationaux

École du Barreau – Centre de Montréal

Lyne Brunet, préposée à l'aide financière et aux étudiants

2 Anciennement Service aux membres, dont le nom a été modifié en 2013 pour devenir Service du développement et du soutien à la profession.

Geneviève Cabana, adjointe à la direction
du Centre de Montréal

Marina Goncharova, préposée à l'information

Denise Goyer, préposée aux services
aux étudiants et aux stages

Marie-Andrée Pineault, préposée à l'aide
financière et aux étudiants (temporaire)

Céline Théberge, secrétaire du directeur
du Centre de Montréal

M^e Josée Turcotte, directrice du Centre de
formation de Montréal

École du Barreau – Centre d'Ottawa

Solange Labrosse, secrétaire-réceptionniste

Francine Lafrenière, secrétaire du directeur
du Centre d'Ottawa

M^e Jean-Paul Osborne, directeur du Centre
d'Ottawa

École du Barreau – Centre de Québec

M^e Mabel Dawson, directrice du Centre
de Québec

Lyne Leclerc, secrétaire-réceptionniste

Diane-Jasmine St-Pierre, secrétaire du directeur
du Centre de Québec

Louise Villeneuve, préposée aux activités
de formation et d'évaluation

École du Barreau – Centre de Sherbrooke

Rachel Dostie, secrétaire du directeur
du Centre de Sherbrooke

Francine Giguère, secrétaire-réceptionniste

Josée Labrecque, préposée aux ateliers et
aux examens

Guy Morin, directeur du Centre de Sherbrooke

FINANCES

Geneviève Beaucage, contrôleur*

Lyne Dupras, préposée à la comptabilité

Hélène Graveline, chef comptable

Sylvie Lussier, technicienne aux cotisations

Réjean Maheu, contrôleur corporatif

Kathy Otis, commis à la comptabilité

Myriam Parent, préposée aux cotisations

Pierre Richard, directeur

Thi Ngoc Suong Le (Sue Le), technicienne
en comptabilité aux revenus/placements

Mohammed Zahiri, technicien en comptabilité
aux revenus et comptes clients

FORMATION CONTINUE

Marie Agnesetti, agente aux demandes
individuelles des membres

M^e Gilles Bachand, avocat formation continue

Diane Boivin, agente aux inscriptions et à
la facturation

Michèle Bernard, agente aux activités
de formation

Marie-Ève Castonguay, coordonnatrice à
la formation continue

Jeannette Corey, agente aux activités de formation

Charles Hounwanou, agent aux dispensateurs

Vincent Lamoureux, préposé (temporaire)*

M^e Yanneck Ostaficzuk, responsable du service à
la clientèle et du contenu technologique

Josée Rochefort, coordonnatrice à la formation
continue*

Ginette Vallée, agente aux activités de formation

GESTION DE L'INFORMATION

Shona Bernier, archiviste (temporaire)*

Chantal Demers, technicienne en gestion des documents et archives

Martin Dufour, directeur par intérim

Bruno Dupont, technicien en gestion des documents et archives*

Stéphane Ernst, technicien en gestion des documents et archives*

Lucie Grenier, technicienne senior en documentation

Marie-Ève Hétu, technicienne en gestion des documents et archives

Martin Perron, technicien en gestion des documents et archives

Muriel Vaillancourt, technicienne senior en documentation

GREFFES

Lionel Achard, préposé – service à la clientèle (temporaire)

Claudia Aguirre, technicienne juridique au greffe de discipline et au recouvrement (temporaire)

Lina Aquino, technicienne juridique au greffe de discipline et au recouvrement

Linda Arseneault, secrétaire du directeur

Martine Aubry, préposée au greffe d'arbitrage

Cécile Blanchais, technicienne juridique (temporaire)*

Johanne Bouchard, préposée à l'information et à la numérisation au Tableau de l'Ordre

Maxime Cartier Aubertin, commis (temporaire)

Michel Cerro, préposé (temporaire)

Stéphanie Corbin, technicienne juridique au greffe de discipline et au recouvrement

Lucie Corriveau, préposée-coordonnatrice à l'inspection des comptes en fidéicomis

Julie Delorme, préposée à l'information et à la numérisation au greffe de discipline

Élise Dulude, préposée à l'admission et aux inscriptions

Anne Dupuis, préposée – service à la clientèle (temporaire)

Roxane Dussault, préposée – service à la clientèle (temporaire)

Manon Fontaine, préposée à la saisie des données au Tableau de l'Ordre et à l'information

Marie-Ève Genois, commis (temporaire)*

Chantal Hébert, préposée aux registres

Stéphanie Huot, technicienne juridique au greffe de discipline et recouvrement

Anne-Sophie Jolin, coordonnatrice au Fonds d'indemnisation et projets

Fanta Kamissoko, commis (temporaire)*

Louis Labelle, préposé à l'information et à la numérisation au greffe de discipline

Anne-Marie Lauriault, préposée au greffe de réinscription

Karine Marchand, technicienne juridique (temporaire)*

Lyria Mosteghanemi, technicienne juridique au greffe d'arbitrage et au greffe de révision

M^e Nathalie Nicole Poirier, superviseure du Service des greffes

Geneviève Robidas, préposée

Sylvie Roy, secrétaire au greffe d'indemnisation et coordonnateur de projets

M^e Nancy Trudel, directrice

Geneviève Verrette, commis (temporaire)

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Denis Bédard, technicien en comptabilité
M^e Julie A. Blondin, avocate
M^e Stéphanie Boutin, avocate
Martine Gagné, commis (temporaire)
Julie Gagnon, secrétaire aux inspections comptables
Isabelle Gauthier, technicienne en comptabilité
Raymonde Guay, secrétaire du directeur
M^e Geneviève Lefebvre, directrice
Natasha Legault-Dumont, commis (temporaire)
Josée Magnan, commis (temporaire)
Andrée Matteau, coordonnatrice
aux inspections comptables
Hélène Nakache, secrétaire aux projets spéciaux
Claire Ouellet, préposée au traitement
des guides d'autoévaluation
Cléopatra Ungureanu, technicienne comptable
(temporaire)

RECHERCHE ET LÉGISLATION

M^e Ana Victoria Aguerre, avocate (temporaire)
Geneviève Blouin, secrétaire*
M^e Carla Chamass, avocate
M^e Nicole Dufour, avocate*
Danièle Gignac, secrétaire
Mathieu Grégoire, stagiaire avocat*
Claudette Grenier, secrétaire
Eric Jabbari, stagiaire avocat

M^e Louis-Philippe Lefebvre, avocat (temporaire)*
Jocelyne Major, secrétaire du directeur
M^e Chantal Perreault, avocate
M^e Marc Sauvé, directeur
Viviane Senez, secrétaire

RESSOURCES HUMAINES

Sonia De Cesare, adjointe aux ressources humaines
Élise Deacon, conseillère en ressources humaines
Suzanne Duprat, directrice des ressources humaines
Sylvie Lamothe, réceptionniste
Ghislaine Odam, réceptionniste

RESSOURCES MATÉRIELLES

Pierre Bourget, commis de service
Guy Chamberland, employé de service
René Gervais, employé de service
François Racine, gestionnaire des ressources
matérielles et approvisionnements
Denis Saint-Pierre, préposé au soutien administratif

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Pierre Olivier Beaudry, technicien en informatique

Lucie Bonneau, conseillère à l'amélioration continue et formation

Cristina Lucica Coman, analyste-programmeur

Antonio Junior Édouard, technicien en informatique

Rachid El-Hachem, analyste-programmeur

Normand Fafard, coordonnateur développement et assurance qualité

Gaétan Lemelin, analyste-programmeur/test

Emmanuel Blaise Ndjaki, technicien (temporaire)

Réal Ouellette, directeur par intérim

André Potvin, coordonnateur amélioration continue et gestion de projets

Charles Prévost, administrateur système téléphonique et courrier électronique

Jean-Pierre St-Yves, analyste-programmeur/DBA



ADMINISTRATION

L'ASSEMBLÉE

GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

L'assemblée générale annuelle des membres du Barreau du Québec s'est tenue le samedi 9 juin 2012, à compter de 11 h 30, à la salle 200 A du Centre des congrès de Québec.

Deux résolutions ont été soumises à l'Assemblée générale annuelle des membres. Elles visent la fixation de la cotisation pour l'exercice 2013-2014 et la suggestion de tenir des états généraux de la justice.

Fait saillant

Invite le ministre de la Justice du Québec à tenir en 2013 des États généraux ou un Sommet de la justice pour faire le bilan de la justice au Québec, dresser des constats et dégager des consensus sociaux sur des orientations et actions pour le futur afin de moderniser et rendre la justice plus accessible, à la lumière des valeurs de notre société du XXI^e siècle.

LE CONSEIL

GÉNÉRAL
2012.2013



Les membres

Le bâtonnier du Québec, M^e Nicolas Plourde
M^e Johanne Brodeur, Ad. E., vice-présidente

Délégué de la section de l'Abitibi-Témiscamingue
Le bâtonnier Marc Ouimette

Délégué de la section d'Arthabaska
La bâtonnière Danye Daigle

**Délégué de la section du Bas Saint-Laurent–
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine**
La bâtonnière Catherine Dugay

Déléguée de la section de Bedford
La bâtonnière Nathalie Fournier

Déléguée de la section de la Côte-Nord
M^e Nancy Leblanc

**Déléguée de la section de Laurentides–
Lanaudière**
Le bâtonnier Mario Prieur

Délégué de la section de Laval
La bâtonnière Maryse Bélanger

Déléguée de la section de Longueuil
Le bâtonnier Jean-Sébastien Vaillancourt

Délégués de la section de la Mauricie
La bâtonnière Magali Loisel
M^e Manon Beaumier

Délégués de la section de Montréal
La bâtonnière Catherine Pilon
M^e Frédérick Carle
M^e Luc Deshaies
M^e Magali Fournier
M^e Luc Olivier Herbert
M^e Tiberiu Hollander (en remplacement de
la juge Martine L. Tremblay)
M^e Gregory James Moore
M^e Robert Pancer
M^e Laurent Soustiel
M^e Simon Tremblay

Délégués de la section de l'Outaouais

Le bâtonnier Pierre Thibault

M^e Darquise Jolicoeur

Délégués de la section de Québec

Le bâtonnier Rénald Beaudry

M^e Sophie Gauthier

M^e Éric Hardy

M^e Joanie Proteau

M^e Nathalie Vaillant (en remplacement de la juge Christine Gosselin)

Déléguée de la section de Richelieu

Le bâtonnier Luc Poirier

Délégué de la section du Saguenay–Lac-Saint-Jean

La bâtonnière Isabelle Boillat

Délégués de la section de Saint-François

Le bâtonnier Serge Cormier

M^e Maxime Bernatchez

Membres nommés par l'Office des professions du Québec

M. Paul Desrosiers

M^{me} Gisèle Gadbois

M. Noëlla Lavoie

M^{me} Renée Piette

Observateurs (non votants)

M^e Louis Masson, bâtonnier sortant

M^e Peggy Corbel Warolin, Abitibi-Témiscamingue

M^e Isabelle Bonin, Arthabaska

M^e Pierre Lévesque, Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

M^e Marie-Claude Landry, Ad. E., Bedford

Le bâtonnier Anthony Leclerc, Bedford

Le bâtonnier Hubert Besnier, Côte-Nord

M^e Jean-Rock Genest, Côte-Nord

M^e Rhéal Éloi Fortin, Laurentides–Lanaudière

M^e Martine Nolin, Laval

M^e François Legendre, Longueuil

M^e Carl Thibault, Québec

M^e Maryse Dubé, Richelieu

M^e Gaston Allard, Saguenay–Lac-Saint-Jean

M^e Éric Beauchesne, Association des avocats et des avocates de province

Invités (non votants)

M^e Claude Provencher, directeur général

M^e Lise Tremblay, directrice générale adjointe

M^e Caroline Ferland, Association

du Barreau canadien

M^e Caroline Blache, Association des avocats et des avocates de province

M^e Chantale Girardin, Association des jeunes barreaux du Québec

M^e Pierre Gagnon (en remplacement de la juge Lise Bergeron), Comité sur la gouvernance et l'éthique

M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre

M^e Nadja Raphaël, chef de cabinet du bâtonnier

Les réunions

21-22 juin 2012, Baie-Comeau

4 septembre 2012, par courriel

26-27 septembre 2012, Gatineau

2 novembre 2012, par courriel

23 novembre 2012, par courriel

13-14 décembre 2012, Montréal

19-20 mars 2013, Québec

Faits saillants

Seules les plus importantes résolutions publiques adoptées par le Conseil général sont résumées ci-après :

- Nomme les membres des comités statutaires ;
- Décide de faire ou non des interventions judiciaires ;
- Fait le suivi de la résolution de l'Assemblée générale annuelle concernant l'invitation faite au ministre de la Justice du Québec à tenir, en 2013, des États généraux ou un Sommet de la justice ;

-
- Demande au directeur général du Barreau du Québec de voir à la préparation d'un projet de règlement ou de modification réglementaire afin de donner suite à l'ALCN 2013, ce projet devant être soumis au Conseil général de juin 2013 pour adoption en vue d'être acheminé par la suite à l'Office des professions ;
 - Se déclare en faveur de l'admission au Barreau du Québec des avocats des autres provinces canadiennes et des territoires après avoir rempli les formalités et payé les cotisations usuelles, et sous réserve que les barreaux des autres provinces et des territoires accordent aux avocats québécois un traitement réciproque, et considère qu'une pleine et entière mobilité entre les avocats canadiens est dans l'intérêt de la profession et du public ;
 - Adopte le profil national de compétences destiné aux futurs avocats canadiens ainsi qu'aux futurs notaires du Québec ;
 - Soumet les versions française et anglaise du nouveau *Règlement sur le Fonds d'indemnisation*, lorsqu'adoptées par le Conseil général, à l'Office des professions pour examen afin que le *Règlement* puisse être soumis, avec la recommandation de l'Office, au gouvernement pour approbation, avec ou sans modification, selon l'article 95 du *Code des professions* ;
 - Fixe la prime d'assurance pour l'année 2013-2014 afin de donner une couverture de 10 000 000 \$ sans exclusion additionnelle ;
 - Approuve le principe du *Code de déontologie des avocats* tel que soumis afin qu'il soit publié dans sa version française et anglaise dans le *Journal du Barreau* en vue de son adoption au Conseil général de juin 2013 ;
 - Adopte le nouveau *Guide des meilleures pratiques* en vue de sa publication, en troisième édition, par le Barreau du Québec ;
 - Approuve le *Guide pour la collecte et la diffusion des données démographiques dans les cabinets d'avocats* produit dans le cadre du projet Justicia ;
 - Autorise le bâtonnier Nicolas Plourde à signer les ententes pour le nouveau tarif d'aide juridique.

LE COMITÉ

EXÉCUTIF
2012.2013



Les membres

Le bâtonnier du Québec, Nicolas Plourde
M^e Johanne Brodeur, Ad. E., vice-présidente
La bâtonnière Catherine Pilon (Montréal)
M^e Luc Deshaies (Montréal)
M^e Frédérick Carle (Montréal)
Le bâtonnier Reynald Beaudry (Québec)
M^e Nathalie Vaillant (en remplacement de
la juge Christine Gosselin) (Québec)
M^e Nathalie Fournier (Bedford)
M^e Nancy Leblanc (Côte-Nord)
M. Paul Desrosiers, représentant du public
M^e Louis Masson, Ad. E., bâtonnier sortant
M^e Claude Provencher, directeur général
M^e Lise Tremblay, directrice générale adjointe
M^e Nadja Raphaël, chef de cabinet du bâtonnier
M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre

Les réunions

3 avril 2012, par courriel
5 avril 2012, par téléphone
19 avril 2012
27 avril 2012, par téléphone
2 mai 2012, par téléphone
16 mai 2012, par téléphone
17 mai 2012, par téléphone
24 mai 2012, par téléphone
31 mai 2012
18 juin 2012
19 juin 2012
5 et 6 juillet 2012
20 juillet 2012, par courriel
30 août 2012
31 août 2012, par courriel
26 septembre 2012

18 octobre 2012, par téléphone
25 octobre 2012, par courriel
7 et 8 novembre 2012
8 novembre 2012, conjoint avec CNQ
19 novembre 2012, par courriel
28 novembre 2012, par téléphone
12 décembre 2012
17 janvier 2013, par téléphone
6 février 2013, par courriel
14-15 février 2013
19 février 2013, par courriel
20 février 2013, par courriel
27 février 2013
7 mars 2013, par courriel
18 mars 2013
27 mars 2013, par téléphone
28 mars 2013, par courriel

Faits saillants

Seules les plus importantes résolutions publiques adoptées par le Comité exécutif sont résumées ci-après :

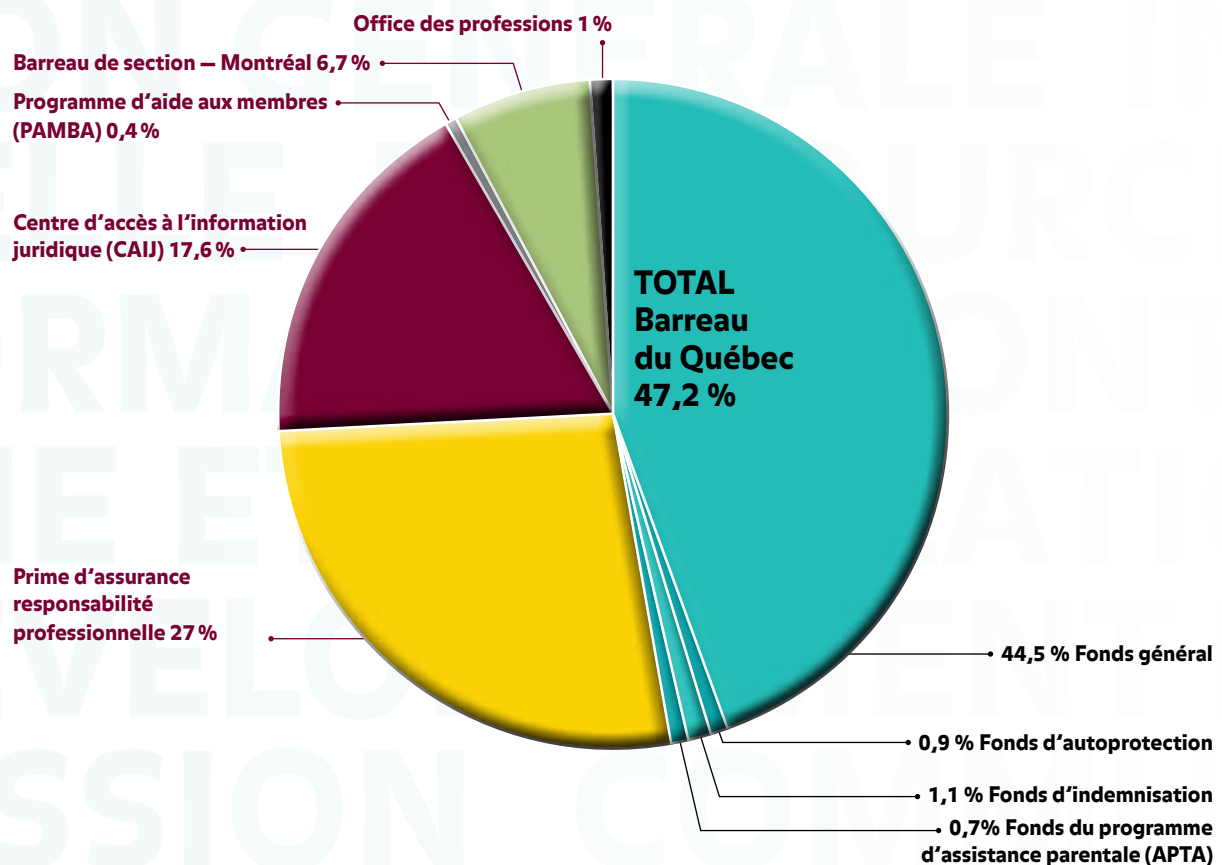
- Délivre les permis spéciaux, les permis restrictifs et les permis de conseiller en loi ;
- Rejette ou accueille les demandes de réclamation au Fonds d'indemnisation ;
- Nomme les membres des comités consultatifs de même que les syndics *ad hoc* et correspondants ;
- Procède aux radiations administratives ;
- Autorise la direction des communications et la firme Cartier communication à développer une campagne publicitaire pour le mois de janvier 2013 ;
- Recommande au Conseil général les niveaux de cotisations ;
- Autorise la signature d'un protocole d'entente sur le projet pilote concernant la coordination parentale ;
- Décide de publier des articles dans la langue officielle du Québec et dans une autre langue ;
- Autorise des démarches afin de rencontrer le ministère de la Justice et de lui fournir l'information et les avis dégagés de l'analyse effectuée par le Groupe de travail et le sous-comité du Comité sur la justice participative sur les avantages et les inconvénients des différentes approches pour l'introduction de règles sur les excuses en droit québécois, pour que la décision sur le cheminement du dossier soit laissée à son appréciation ;
- Autorise le bâtonnier Nicolas Plourde, en collaboration avec la secrétaire de l'Ordre, M^e Sylvie Champagne, à travailler en étroite collaboration avec le Barreau du Haut-Canada et la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada afin de permettre une mobilité totale pour les avocats canadiens entre le Québec et les autres provinces canadiennes.

COTISATIONS

ANNUELLES
2012.2013

RÉPARTITION DE LA COTISATION ANNUELLE

(Exemple basé sur les cotisations d'un membre montréalais payant les cotisations et la prime d'assurance responsabilité professionnelle)



RAPPORT ANNUEL 2012.2013 BARREAU DU QUÉBEC

LES COTISATIONS DU BARREAU DU QUÉBEC	
Première année	319,25 \$
Deuxième année	667,75 \$
Troisième année	820,75 \$
Quatrième année et plus	990,00 \$
LA COTISATION AU FONDS D'INDEMNISATION DU BARREAU DU QUÉBEC	
Première année et plus	25,00 \$
LA CONTRIBUTION AU PROGRAMME D'AIDE AUX MEMBRES DU BARREAU (PAMBA)	
Première année et plus	10,00 \$
LES COTISATIONS AU CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ)	
Première année	118,00 \$
Deuxième année	275,00 \$
Troisième année	333,00 \$
Quatrième année et plus	392,25 \$
LA CONTRIBUTION AU FONDS D'AUTOPROTECTION	
Première année et plus	20,00 \$
LA CONTRIBUTION APTA (PROGRAMME D'ASSISTANCE PARENTALE)	
Première année et plus	15,00 \$
LA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS	
Première année et plus	22,45 \$
LES COTISATIONS AUX BARREAUX DE SECTION	
Abitibi-Témiscamingue	198,64 \$
Arthabaska	188,64 \$
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	169,91 \$
Bedford	133,64 \$
Côte-Nord	196,18 \$
OUTAOUAIS	
Première année	83,64 \$
Deuxième année et plus	133,64 \$
Laurentides-Lanaudière	128,52 \$
LAVAL	
Première et deuxième années	118,64 \$
Troisième année et plus	168,64 \$
LONGUEUIL	
Première année	93,64 \$
Deuxième année	103,64 \$
Troisième année	123,64 \$
Quatrième année et plus	173,64 \$
MAURICIE	
Première année	88,64 \$
Deuxième année et plus	143,64 \$

LES COTISATIONS AUX BARREAUX DE SECTION	
MONTRÉAL	
Première année	75,00 \$
Deuxième année	90,00 \$
Troisième année	100,00 \$
Quatrième année et plus	150,00 \$
QUÉBEC	
Première année	85,00 \$
Deuxième et troisième années	110,00 \$
Quatrième année et plus	150,00 \$
Richelieu	143,64 \$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	153,64 \$
Saint-François	133,64 \$

Notes

La cotisation annuelle au Barreau du Québec est payable le ou avant le 1^{er} avril de chaque exercice financier.

Le Barreau du Québec perçoit la cotisation pour les barreaux de section au même moment que sa propre cotisation et en fait remise aux sections.

La cotisation aux sections inclut 33,64 \$ à l'Association des avocats et avocates de province sauf pour les sections de Montréal et de Québec.

Un abonnement de 15 \$ au *Journal du Barreau* est inclus dans la cotisation annuelle.

La prime pour le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec est de 600 \$.

ADMINISTRATION

DES REGISTRES

LE TABLEAU DE L'ORDRE ET LES PERMIS D'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Tableau de l'Ordre a compté 901 nouvelles inscriptions, portant le total des membres en règle à 24 458, comparativement à 24 139 à pareille date l'an dernier.

Permis d'exercice au 31 mars 2013

SECTIONS	AVOCATS		CONSEILLERS EN LOI	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Abitibi-Témiscamingue	75	96		
Arthabaska	137	112		
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine	118	111		
Bedford	120	100		
Côte-Nord	48	46		
Laurentides-Lanaudière	520	504		
Laval	385	354		
Longueuil	529	632	3	
Mauricie	150	115		
Montréal	6 819	6 682	7	4
Outaouais	735	775	1	
Québec	1 898	1 893	1	1
Richelieu	321	317		
Saguenay-Lac-Saint-Jean	195	156		
Saint-François	251	264		
Total	12 301	13 157	12	5

GRAND TOTAL : 24 458 membres

Note : 182 avocats sont inscrits dans plus d'une section.

RAPPORT ANNUEL 2012.2013 BARREAU DU QUÉBEC

Radiations du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013

MOTIF DE LA RADIATION	NOMBRE
Radiation disciplinaire	22
Radiation en vertu des articles 85.3 du <i>Code des professions</i> . (non-paiement de la cotisation, défaut de remplir l'inscription annuelle et non-paiement de la prime d'assurance responsabilité)	40
Radiation (Comité des requêtes, articles 55.1 et 55.2 du <i>Code des professions</i>)	0
Radiation pour curatelle (article 69.1 de la <i>Loi sur le Barreau</i>)	0
Radiation administrative FCO (Art. 19 du <i>Règlement sur la formation continue obligatoire</i>)	1

Autorisations spéciales d'exercer

CATÉGORIE DE PERMIS	NOMBRE	REFUS
Autorisations spéciales en vertu de l'article 42.4 du <i>Code des professions</i>	830	2
PERMIS SPÉCIAUX DE CONSEILLER JURIDIQUE CANADIEN	3	0
Permis spéciaux de conseiller juridique étranger	4	0
Permis spéciaux de conseiller juridique d'entreprise	1	0
PERMIS RESTRICTIFS TEMPORAIRES EN VERTU DE L'ARTICLE 41 DU CODE DES PROFESSIONS	12	0
Permis restrictifs temporaires en vertu de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	10	0
CONSEILLERS EN LOI EN VERTU DE L'ARTICLE 55 DE LA LOI SUR LE BARREAU	11	0
Conseillers en loi en vertu de l'article 56 de la <i>Loi sur le Barreau</i>	7	0
ARM (arrangement de reconnaissance mutuelle)	18	2
ALPAQ (autorisation légale d'exercer la profession d'avocat hors Québec)	9	11

Registre des sociétés par actions (S.P.A.) et des sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (s.e.n.c.r.l.)

EXERCICE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ	2010.2011	2011.2012	2012.2013	CUMULATIF DEPUIS LE 6 MAI 2004
Nombre total des membres actifs	8 271	8 867	9 299	9 299
Nombre total des membres du Barreau du Québec	5 074	5 483	5 846	5 846
Nombre total de S.E.N.C.R.L. (nouveaux dossiers)	9	12	9	144
Nombre total de membres faisant partie d'une S.E.N.C.R.L.	6 878	7 197	7 327	7 327
Nombre de S.E.N.C.R.L. multidisciplinaires (nouveaux dossiers)	0	5	1	47
Nombre total de S.P.A. (nouveaux dossiers)	91	94	130	810
Nombre total de membres faisant partie d'une S.P.A.	1 390	1 667	1 972	1 972
Nombre de S.P.A. multidisciplinaires (nouveaux dossiers)	3	6	9	68

Formation : mai 2004

Responsables :

M^e Chantale Perreault, responsable
du droit professionnel
M^e Nancy J. Trudel, registraire

Rapport :

Le *Code des professions* a été modifié par la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société*. Ces modifications législatives sont entrées en vigueur le 21 juin 2001 et autorisent les ordres professionnels à adopter un règlement pour permettre à leurs membres d'exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) ou d'une société par actions (S.P.A.). Le Barreau du Québec a préparé un règlement intitulé *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité*, qui est entré en vigueur le 6 mai 2004.

REGISTRE DES TESTAMENTS ET DES MANDATS EN CAS D'INAPTITUDE

Les registres des dispositions testamentaires et des mandats donnés en prévision de l'incapacité consistent en un système informatisé d'inscription des actes conservés par les membres du Barreau du Québec. Y sont inscrites les données nécessaires afin de pouvoir retracer efficacement les actes recherchés. Le Barreau du Québec ne conserve aucun de ces actes ; ce sont plutôt les avocats qui en sont dépositaires ou le Bureau du syndic. Il en est ainsi depuis 1979 pour le Registre des dispositions testamentaires et depuis 1991, pour celui des mandats. Depuis septembre 2003, un guichet unique de recherche a été institué en collaboration avec la Chambre des notaires. Ainsi, le public, les avocats et les notaires peuvent s'adresser à un seul endroit pour une demande de recherche et obtenir les résultats en un seul envoi tant du Barreau du Québec que de la Chambre des notaires. Il importe de signaler que le Barreau du Québec et la Chambre des notaires conservent toutefois l'autonomie de leurs registres respectifs.

Rapport

	2010.2011	2011.2012	2012.2013
REGISTRE DES TESTAMENTS			
Inscriptions	1 982	1 383	1 664
Inscriptions cumulatives (depuis le 1 ^{er} décembre 1979)	113 109	114 492	116 156
Recherches	51 496	50 175	53 027
Recherches cumulatives (depuis le 1 ^{er} décembre 1979)	666 439	716 614	769 641
Testaments retracés	746	817	820
REGISTRE DES MANDATS EN CAS D'INAPTITUDE			
Inscriptions	1 205	1 074	1 068
Inscriptions cumulatives (depuis le 15 avril 1990)	22 090	23 164	24 232
Recherches	4 507	4 705	4 889
Recherches cumulatives (depuis le 15 avril 1990)	32 731	37 436	42 325
Mandats retracés	25	23	34

LE RAPPORT

DU BUREAU DU SYNDIC

Le Bureau du syndic a pour mission d'assurer la protection du public. Ainsi, il est responsable des enquêtes concernant la conduite dérogatoire des avocats et du dépôt des plaintes disciplinaires; il fait enquête sur toute personne qui demande son admission, sa réadmission, son inscription, sa réinscription ou un changement de catégorie au Tableau de l'Ordre; il a juridiction sur la conciliation des comptes d'honoraires des avocats; il offre un service d'information au public et aux membres de l'Ordre. Enfin, il procède aux prises de possession et aux perquisitions.

Le Bureau du syndic compte 14 syndics adjoints et 26 syndics correspondants sous la direction de M^e Patrice F. Guay, syndic du Barreau.

Liste des syndics adjoints

Montréal

M^e Nicolas Bellemare
M^e Guy Bilodeau
M^e Pierre Despatis
M^e François Couture
M^e Luc Lapierre
M^e Guylaine Mallette
M^e Daniel Mandron
M^e Jean-Michel Montbriand

M^e Brigitte Nadeau
M^e Marie-Claude Thibault
M^e Stephen Wishart

Québec

M^e Daniel Gagnon
M^e Pierre-Gabriel Guimont
M^e Patrick Richard

Liste des syndics correspondants

M^e Hubert Besnier, Côte-Nord, Sept-Îles
M^e Jean-Pierre Boileau, Richelieu, Saint-Hyacinthe
M^e Luc Boulais, Richelieu
M^e Pierre Bordeleau, Mauricie, Trois-Rivières

RAPPORT ANNUEL 2012.2013 BARREAU DU QUÉBEC

M^e Dave Boulianne, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie
 M^e Chantal Boyer, Abitibi-Témiscamingue
 M^e Yvon Daigle, Saint-François
 M^e Gérard Desjardins, Outaouais
 M^e Ginette Desjardins, Richelieu, Varennes
 et Sorel-Tracy
 M^e Mario Dionne, Bedford
 M^e Grégoire Dostie, Côte-Nord
 M^e Luc Drouin, Richelieu
 M^e Richard Dufour, Laval
 M^e Marie-Sandra Ethier, Abitibi-Témiscamingue
 M^e Michel B. Fournier, Laval
 M^e Denis F. Gauthier, Laval
 M^e Pierre Hébert, Saguenay–Lac-Saint-Jean
 M^e Jean-Pierre Hinse, Arthabaska, Frontenac
 M^e Rodrigue Joncas, Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–
 Îles-de-la-Madeleine
 M^e Sylvain Labranche, Abitibi-Témiscamingue
 M^e André Lalancette, Saguenay–Lac-Saint-Jean

M^e Bruno Langelier, Arthabaska
 M^e Jocelyne Pépin, Longueuil
 M^e Francine Pharand, Outaouais
 M^e André Rioux, Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–
 Îles-de-la-Madeleine
 M^e Jacques Samson, Arthabaska

Liste des avocates à la conciliation

Montréal

M^e Julie Barnabé
 M^e Édith Delisle
 M^e Chantal Fafard
 M^e Natalia Ouellette
 M^e Anne Provost
 M^e Josée Roussin
 M^e Johane Thibodeau

Québec

M^e Lise Gagnon

Rapport d'activité du Bureau du syndic 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013

DOSSIERS AUTRES QU'EN CONCILIATION DE COMPTES D'HONORAIRES	OUVERTS DURANT LA PÉRIODE	DEMEURANT OUVERTS À LA FIN DE LA PÉRIODE
Abandon ou cessation sans avis	1	0
Changement de statut au tableau de l'ordre	665	470
Conciliation et enquête	158	121
Déclaration de culpabilité criminelle	3	11
Demande de réinscription	61	51
Demande d'enquête	1 571	1 283
Demande d'information	639	54
Demande d'intervention	355	86
Dossier du procureur de la plainte disciplinaire	24	140
Faillite et exercice sous condition	4	4
Perquisition dans un cabinet	27	2
Prise de possession de dossier	13	20
Radiation administrative	0	0
Signalement et demande d'expertise médicale	1	3
Total	3 522	2 245

DOSSIERS AUTRES QU'EN CONCILIATION DE COMPTES D'HONORAIRES	NOMBRE
Total de membres visés par ces dossiers	2 217
Total des dossiers réglés par la conciliation du syndic	26
DÉCISIONS	NOMBRE
Décision du syndic de porter plainte	54
Décision du syndic de ne pas porter plainte	1 029
DEMANDES DE CONCILIATION	NOMBRE
Nombre de demandes reçues	656
Nombre de demandes rejetées pour non-respect du délai	50
Nombre de demandes ayant conduit à une entente	240

LES COMITÉS

DU BARREAU

ARBITRAGE

L'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats est régi par le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des avocats*. Il tire son origine de l'article 88 du *Code des professions* qui impose au Barreau du Québec l'obligation d'établir par règlement une procédure de conciliation et d'arbitrage de comptes de ses

membres pour les personnes recourant aux services de ceux-ci. Il s'agit donc d'un service mis à la disposition des clients insatisfaits souhaitant contester le compte d'honoraires professionnels de leur avocat à défaut d'en être arrivés à une entente à l'étape de la conciliation effectuée par le Bureau du syndic du Barreau du Québec.

L'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats

	2010.2011	2011.2012	2012.2013
Demandes d'arbitrage	221	268	217
Montréal	124	128	124
Extérieur de Montréal	97	140	93
Auditions tenues	251	267	227
Dossiers fermés	146	251	228
SENTENCES ARBITRALES			
Comptes réduits	41	104	72
Comptes maintenus	39	89	94
Règlements intervenus	41	60	46
Remboursements aux clients	14	28	13
Désistements	5	6	3
Absences de juridiction	0	5	13
Rejets de la demande hors délai	0	0	1
Comptes réduits à 0			5
Nombre de dossiers actifs au 1^{er} avril 2013	243	260	249
Nombre de dossiers (arbitres uniques)	133	168	128
Nombre de dossiers (conseils)	88	100	89
Auditions tenues	251	267	227

LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Formation : juin 1967

Nombre de séances : 145

Membres :

Président nommé par le gouvernement après consultation du Barreau :

M^e Jean Pâquet (depuis le 5 mars 2012)

Présidents suppléants désignés par le gouvernement après consultation du Barreau (depuis les décrets du 29 février 2012 et du 5 mars 2012 – mandat de trois ans) :

M^e Delpha Bélanger

M^e Réjean Blais

M^e Irving Gaul

M^e Jean-Guy Gilbert

M^e Jacques Lamoureux

M^e Jean-Guy Légaré

M^e Pierre Linteau

M^e Tommaso Nanci

M^e Jacques Parent

M^e François D. Samson

M^e Serge Vermette

Membres désignés par le Conseil général :

Montréal

M^e Audrey Amzallag (depuis le 14 décembre 2012)

M^e Pierre Audet

M^e Julie Baril

M^e Marc Beauchemin

M^e Christine Baudouin

M^e Charles Baudouin Côté

M^e Leslie A. Beck

M^e Charles E. Bertrand

M^e Normand Bérubé

M^e J.L. Marc Boivin

M^e Diane Bouchard (jusqu'au 14 décembre 2012)

M^e Josée Bouret

M^e Louise Boutin

M^e Louis Brien

M^e Christiane Brizard

M^e William Brock

M^e Daniel Brunet

M^e Maurice Cloutier

M^e Louise Comtois (jusqu'au 14 décembre 2012)

M^e Jean-Claude Danis

M^e Lizann Demers

M^e Louise Desautels

M^e Hélène Desgranges

M^e Isabelle Doray (jusqu'au 14 décembre 2012)

M^e Elaine Doyon

M^e Sébastien Dyotte (jusqu'au 14 décembre 2012)

M^e Martin Fortier

M^e Philippe Gariépy

M^e Luc R. Gervais

M^e Réal Goulet

M^e Tina Hobday

M^e Scott Hughes (jusqu'au 14 décembre 2012)

M^e Steven B. Katkin

M^e Reine Lafond

M^e Barry Landy

M^e Marc Laperrière

M^e Denis Lapierre (depuis le 14 décembre 2012)

M^e Sylvain Larocque

M^e Anne A. Laverdure

M^e Martin Leblanc

M^e Patrice Leblanc

M^e Pierre Lecavalier

M^e Hélène Leduc

M^e Dominique Legault

M^e Louis Legault

M^e David H. Linetsky

M^e Patrick Marcoux

M^e Louis Marquis

M^e Nadine Martin

M^e Carolyn Mathieu

M^e Joël Mercier

M^e Paul J. Mercier (jusqu'au 14 décembre 2012)

M^e Jean-François Mercure

M^e Michel Miller
M^e Benoît Monette, avocat à la retraite (jusqu'au 1^{er} avril 2013)
M^e Jacques Monette
M^e Claude Nadeau
M^e Thierry Nadon (jusqu'au 14 décembre 2012)
M^e Howard Nemeroff (jusqu'au 14 décembre 2012)
M^e Mark J. Paci
M^e Maurice Paquette (jusqu'au 14 décembre 2012)
M^e Nicole Parent
M^e Jean-Luc Pétrin
M^e Vincent Piazza
M^e Mireille Pinard (jusqu'au 14 décembre 2012)
M^e Gilbert Poliquin
M^e Dominique Poulin (depuis le 14 décembre 2012)
M^e Karen Marina Rogers (depuis le 14 décembre 2012)
M^e Isabelle Roy (jusqu'au 14 décembre 2012)
M^e Madeleine Roy
M^e Guy Saint-Aubin
M^e Carole Samuel
M^e Louis Samuel
M^e Emmanuelle Saucier
M^e Chantal Sauriol
M^e Claude Savoie (jusqu'au 14 décembre 2012)
M^e Sylvie Séguin
M^e Martha Shea
M^e Steven Slimovitch
M^e David Stollow (depuis le 14 décembre 2012)
M^e Jean-Rémi Thibault
M^e Johane Thibodeau (jusqu'au 14 décembre 2012)
M^e Pierre-Yves Trudel
M^e Benoit Turcotte
M^e Philippe Vachon
M^e Pierre Visockis (depuis le 14 décembre 2012)
M^e Jacques Waite (depuis le 14 décembre 2012)

Québec

M^e Julie Arsenault
M^e Jean Asselin
M^e Michel Beaupré

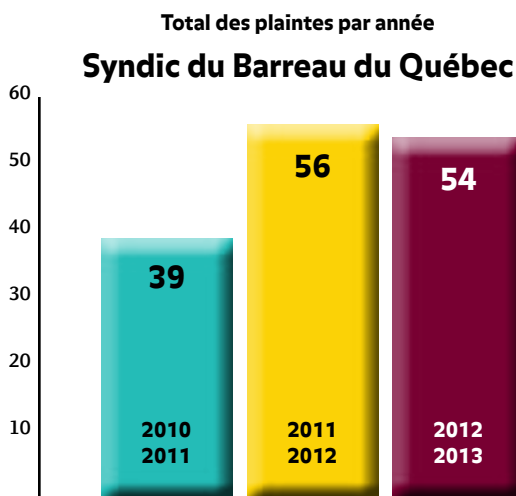
M^e Francis Bélanger (depuis le 14 décembre 2012)
M^e Pierre-Marc Bellavance
M^e Martine Bérubé (jusqu'au 14 décembre 2012)
M^e Roger Breton
M^e Michelle Carignan
M^e Maryse Carré (jusqu'au 14 décembre 2012)
M^e Louis-Michel Côté
M^e Alain Daigle
M^e Pierre Daignault
M^e Anne de Billy
M^e Éric Denille
M^e Karine Dionne
M^e Brigitte Émond
M^e Linda Goupil
M^e Guy Grantham
M^e Karina Houde
M^e André Jacques
M^e Luc Jobin
M^e Marie Lafond
M^e Stéphane Lamonde
M^e Geneviève Lapointe
M^e Claude Larose
M^e Jean-Guy Lebel (jusqu'au 14 décembre 2012)
M^e Lise Malouin
M^e Frédéric Maltais
M^e Johanne McNeil
M^e Marie-Alyne Pearson
M^e Élisabeth Pinard
M^e Erika Porter (jusqu'au 14 décembre 2012)
M^e Rémy-Noël Poulin
M^e Reynald Poulin
M^e Gilles Provençal
M^e Henri Renault
M^e Denis Richard
M^e Louis Riverin
M^e Hugues Roy
M^e Louis Ste-Marie (jusqu'au 14 décembre 2012)
M^e Bernard Tremblay
M^e Jocelyn Vallerand
M^e Paule Veilleux

Régions

M^e Francis Archambault
 M^e Silvy Atkins
 M^e Normand Auclair
 M^e Serge Bernier
 M^e Hubert Besnier (jusqu'au 14 décembre 2012)
 M^e Sonia Cyr (depuis le 14 décembre 2012)
 M^e Christine Fournier
 M^e Sylvain Gaudette
 M^e France Joseph
 M^e Isabelle Labranche (jusqu'au 14 décembre 2012)
 M^e Francis Larin
 M^e Paul LeBoutillier
 M^e Alain R. Roy (depuis le 14 décembre 2012)
 M^e Normande Savoie
 M^e Raymond-Mathieu Simard
 M^e Roland Veilleux
 M^e John Georges Wurtele

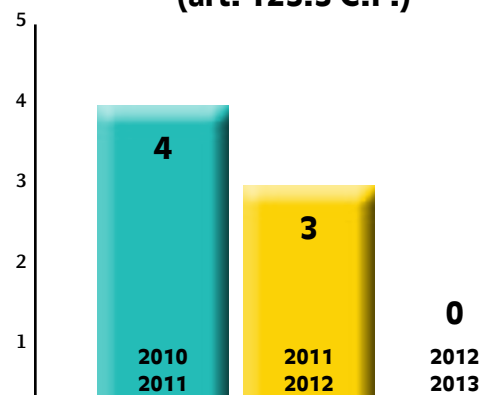
Secrétaire désignée par le Conseil général :
 M^e Nancy J. Trudel

Rapport – Plaintes déposées



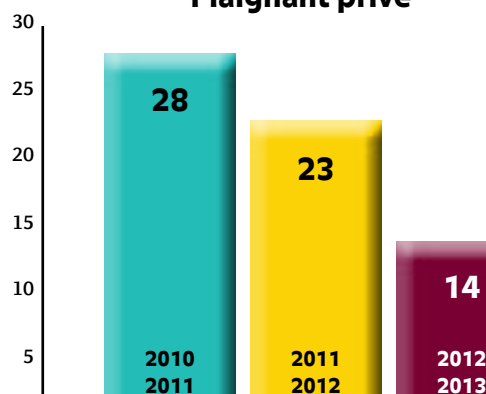
Total des plaintes par année

Syndic ad hoc à la suite de la révision (art. 123.3 C.P.)



Total des plaintes par année

Plaignant privé



Décisions du conseil de discipline

	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	4
Rejetant la plainte	13
Acquittant l'intimé	3
Déclarant l'intimé coupable	17
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	3
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	20
Imposant une sanction	24
Toute autre décision	22
Arrêt des procédures	1
Retourne au greffe de discipline	0

Recommandations du Conseil de discipline au Comité exécutif et décisions du Comité exécutif relatives à ces recommandations

	NOMBRE	
Nature de la recommandation ou de la décision	Recommandations du Conseil de discipline au Comité exécutif	Décisions du Comité exécutif relatives aux recommandations du Conseil de discipline
Requête en vertu de l'article 161 du <i>Code des professions</i>	0	0

	NOMBRE
Décisions du Conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	77

Sanctions imposées par chef d'accusation

COMPILATION DES DÉCISIONS POUR CHAQUE CHEF D'ACCUSATION ET DES APPELS	DOSSIERS
Période de radiation de trois mois et moins	28
Période de radiation de plus de trois mois et de moins d'un an	21
Période de radiation d'un an à cinq ans	154
Période de radiation de plus de cinq ans à dix ans	0
Période de radiation de plus de dix ans	0
Radiation permanente	23
Limitation du droit de pratique	1
Amende de 1000 \$ et moins	9
Amende de plus de 1000 \$	11
Réprimande	10
Ordonnance de remboursement	33
Requête en radiation provisoire	2
Appel au Tribunal des professions	11
Révision judiciaire à la Cour supérieure	7
Avis de radiation	22 avis de radiation pour 18 avocats
Révocation de permis	0

TRIBUNAL DES PROFESSIONS	NOMBRE
Décisions sur la culpabilité ou la sanction portées en appel au Tribunal des professions	11
Appels sur la culpabilité ou la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	4
Décisions rendues par le Tribunal des professions	16

LE COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Formation : octobre 1994

Nombre de séances : 37 séances de travail pour 248 avis rendus et 15 décisions voulant que la demande ait été déposée hors délai.

Membres :

M^e Joanne Granger, présidente
M^e Mylène Beaupré
M^e Gregory Azancot (jusqu'au 14 décembre 2012)
M^e France Bonsaint
M^e Pierre Boulanger
M^e Pierre Bousquet
M^e Jacques Chandonnet
M^e Claudette Dagenais (jusqu'au 14 décembre 2012)
M^e Christian Drolet
M^e Claude J.E. Dupont
M^e Pierre Gagné
M^e Gabriel Gaudet
M^e Linda Lavoie
M^e Claude Lemire
M^e Jean-Pierre Lortie
M^e Johanne B. Loyer (jusqu'au 14 décembre 2012)
M^e Carolyne Mathieu
M^e Jean-Paul Michaud
M^e François Montfils
M^e Marie A. Pettigrew
M^{me} Madeleine Baril
M. Normand W. Bernier
M^{me} Danielle Boucher (jusqu'au 14 décembre 2012)
M. Robert Blanchette

M. Guy R. Brisson
M^{me} Jeanne Grimard
M. Georges Koutchougoura
M. Roland Larochelle
M^{me} Renée O'Dwyer
M^e Isabelle Racine
M^e Alain R. Roy (depuis le 14 décembre 2012)
M^e Nancy J. Trudel, secrétaire

Rapport :

Le Comité de révision des plaintes est institué par l'article 123.3 du *Code des professions*. Ce comité a pour fonction de rendre un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte. Le comité doit, en vertu de l'article 123.5 du *Code des professions*, formuler l'une ou l'autre des conclusions suivantes :

- 1° conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline ;
- 2° suggérer à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte ;
- 3° conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non.

De plus, le comité peut suggérer à un syndic de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle.

	2010.2011	2011.2012	2012.2013
Demandes de révision	228	302	278
Avis rendus	237	289	248
Avis négatifs	221	281	233
Avis positifs	4	2	1
Compléments d'enquête	12	3	6
Inspection professionnelle	0	3	8
Réouverture d'enquête chez le syndic	0	0	0
Absence de juridiction	0	0	0

LE COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION

Le Comité du Fonds d'indemnisation peut, en vertu de l'article 89.1 du *Code des professions*, indemniser un client si celui-ci a été victime d'appropriation ou d'un mauvais usage des sommes versées en fidéicommiss à son avocat. Le plafond du Fonds est de 50 000 \$ par client jusqu'à un maximum de 250 000 \$ par avocat.

Formation : avril 1985

Nombre de séances : 4

Membres :

M^e Mario Welsh, président
M^e Nathalie Bédard
M^e Alain Boisvert
M^{me} la juge Annie Breault (jusqu'au 23 janvier 2013)
M^e Pascale Caron
M^e Hélène Carrier
M^e Marie-Josée Corriveau (jusqu'au 14 décembre 2012)
M^e Francis Donovan
M^e Catherine Fournier
M^e Marie-Josée Hogue
M^e Anne Mailfait
M^e Chantal Massé (depuis le 14 décembre 2012)
M^e Pierre-Hubert Séguin (jusqu'au 14 décembre 2012)
M^e Sylvie Séguin
M^e Martin F. Sheehan

M^e Michèle Ste-Onge (depuis le 14 décembre 2012)
M^e Charles Taschereau (depuis le 20 mars 2013)
M^e Geneviève Tremblay (depuis le 14 décembre 2012)
M^e Ruth Veilleux
M^e Nancy J. Trudel, secrétaire

Sommaire des dossiers d'indemnisation 2012-2013

Le Comité du fonds d'indemnisation avait, au 1^{er} avril 2012, 77 dossiers toujours actifs. Au cours de l'exercice financier, 129 nouvelles réclamations ont été déposées devant ce comité, pour un grand total de 206 dossiers actifs à traiter.

Or, le Comité du fonds d'indemnisation a fermé, durant l'année d'exercice, 88 dossiers, donc 118 réclamations demeurent toujours actives au 31 mars 2013.

	NB DOSSIERS	MONTANT RÉCLAMÉ
Total des dossiers	206	7 772 114,00 \$
Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2012	77	3 891 015,26 \$
Nouvelles réclamations	129	3 881 098,74 \$
Dossiers fermés (fermé / fermé sans traitement / désistement)	88	1 832 532,20 \$
Total des dossiers actifs	118	5 939 581,80 \$

Répartition des dossiers actifs

Les 118 dossiers actifs au 31 mars 2013 se répartissent de la façon suivante :

- 63 dossiers — le Comité est en attente du rapport du Bureau du syndic ;
- 41 dossiers — distribués à l'analyste ou à un membre enquêteur ou le seront lors d'une prochaine séance du Comité du fonds d'indemnisation ;
- 4 dossiers — à être présenté au Comité exécutif pour décision ;
- 10 dossiers — le Comité est en attente du reçu-subrogation du réclamant.

Répartition des indemnités en fonction des dossiers fermés

Le tableau qui suit permet de ventiler, pour les 88 dossiers de réclamation fermés durant l'année d'exercice, la finalité des décisions rendues en fonction du montant réclamé au Fonds d'indemnisation par le réclamant, de l'indemnité reconnue par le Comité du fonds d'indemnisation ou du Comité exécutif et de celle effectivement payée aux différents réclamants, suite à l'application, le cas échéant, du plafond maximal conformément à l'article 4.03 du *Règlement sur le fonds d'indemnisation du Barreau du Québec*³.

FINALITÉS	MONTANT RÉCLAMÉ	INDEMNITÉ RECONNUE PAR LE CFI	INDEMNITÉ RECONNUE PAR LE C.E.	INDEMNITÉ PAYÉE	NBRE DE DOSSIERS FERMÉS
Accueillie	261 941,78 \$	261 941,78 \$	261 941,78 \$	202 132,14 \$	40
Accueillie en partie	417 554,39 \$	200 738,12 \$	200 738,12 \$	90 167,67 \$	25
Prorata accueillie en totalité	- \$	- \$	- \$	- \$	0
Prorata accueillie en partie	129 634,00 \$	71 002,18 \$	71 002,18 \$	50 000,00 \$	1
Prorata désistement	- \$	- \$	- \$	- \$	0
Désistement	507 982,03 \$	- \$	- \$	- \$	14
Fermé sans traitement + Prorata fermé sans traitement	- \$	- \$	- \$	- \$	0
Rejetée	515 420,00 \$	- \$	- \$	- \$	8
Finalités	1 832 532,20 \$	533 682,08 \$	533 682,08 \$	342 299,81 \$	88

En terminant, le Comité du fonds d'indemnisation a reçu seulement une demande de révision administrative d'une décision rendue par le Comité exécutif. En l'absence de faits nouveaux ou de faits qui n'ont pas été soumis au Comité, cette demande a été rejetée.

³ R.R.Q., c. B-1, r.11

LE COMITÉ D'ACCÈS À LA PROFESSION

Formation : 1973

Membres :

M^e Nathalie Lavigne, nomination à titre de présidente depuis le 1^{er} avril 2011
 M^e Roch Baillargeon
 M^e Jason Wayne Downey (depuis le 14 décembre 2012)
 M^e Joanne de Grand'Maison
 M^e Michel-F. Denis
 M^e Marie-Josée Dionne (depuis le 20 mars 2013)
 M^e Catherine Fournier
 M^e Nathalie Fournier (jusqu'au 14 décembre 2012)
 M^e Sonia Gagnon
 M^e Stéfanie Germain
 M^e Patrick Lafrance
 M^e Steeve Larivière

M^e Anne Lessard (depuis le 14 décembre 2012)
 M^e Hélène Mathieu
 M^e Jean-François Morin
 M^e Marc Nepveu
 M^e Frédéric Pérodeau
 M^e Jacinthe Savoie
 M^e Walter Chi Yan Tom
 M. le juge Érick Vanchestein (jusqu'au 23 janvier 2013)
 M^e Nancy J. Trudel, secrétaire

Rapport :

Le Comité d'accès à la profession est institué par l'article 45 de la *Loi sur le Barreau*. Ce comité examine le dossier d'un candidat à la formation professionnelle, à l'évaluation et à l'inscription au Tableau de l'Ordre. Il doit s'enquérir si le candidat possède les mœurs, la conduite, la compétence, les connaissances et les qualités requises pour exercer la profession et se prononcer sur son admissibilité.

DOSSIERS	2010.2011	2011.2012	2012.2013
Nombre total de demandes sous enquête	289	369	460
Admission à l'École	236	309	403
Inscription au Tableau de l'Ordre	4	5	6
Permis spéciaux	49	54	44
Révocation de permis	0	0	0
Équivalence	0	1	6
Étudiant au Barreau / stagiaire			1
CHEMINEMENTS			
Dossiers traités par conférence téléphonique – complément de dossier – décisions sur dossier	41	154	251
Nombre de convocations et affidavit	231	215	209
RÉSULTATS			
Candidats admissibles	260	318	403
Candidats admissibles sous conditions	1	0	0
Candidats inadmissibles	7	5	2
Enquêtes en cours	1	0	3
Désistements en cours de processus	16	33	40
Fermés administrativement par l'École ou le greffe	4	13	12

Notez qu'aux fins des statistiques pour ce comité, l'année de référence est du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

L'INSPECTION PROFESSIONNELLE DU BARREAU

Guide d'autoévaluation

L'autoévaluation représente le point de départ du programme de visites régulières d'inspection professionnelle qui aide les avocats à offrir des services de la plus grande qualité possible à leurs clients. Ainsi, pour l'exercice 2012-2013, l'Inspection professionnelle a procédé à l'envoi de 1 424 guides d'autoévaluation. L'analyse de ces guides a permis de formuler des recommandations aux avocats concernés, principalement en matière de gestion et de comptabilité.

Les visites d'inspection professionnelle

Pour l'exercice 2012-2013, il y a eu 926 visites d'inspection professionnelle, dont 30 dans le cadre du Service de démarrage de cabinet. L'Inspection professionnelle a également procédé à l'analyse détaillée des rapports de visite d'inspection professionnelle reçus au cours de l'exercice.

Les cabinets visités se sont vu adresser des recommandations à propos de différents aspects de leur pratique. Les recommandations ont surtout porté sur les sujets suivants :

- Le choix de stratégie à adopter dans un dossier, la qualité de la rédaction des procédures, correspondances ou contrats ;
- Le niveau de connaissances, la capacité à élaborer et à effectuer les mandats, la capacité à juger de ses limites et le choix de cours pour la formation continue ;
- La comptabilité ;
- La gestion administrative du cabinet (c'est-à-dire le contrat de société), la gestion interne de même que la gestion des dossiers relativement à leur contenu, à leur tenue, à leur identification et à leur classement ;

- La forme juridique des entreprises ;
- Les clauses illégales ou le taux d'intérêt trop élevé des conventions d'honoraires ainsi que le mandat professionnel ;
- Les relations avec les clients, c'est-à-dire la transmission d'opinions juridiques et les communications.

Trente-neuf membres ont fait l'objet d'un signalement au Bureau du syndic en application du sixième alinéa de l'article 112 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26).

Les enquêtes spéciales

Certains membres présentent des difficultés plus sérieuses qui nécessitent une intervention plus soutenue de la part de l'Inspection professionnelle. Au cours de l'exercice, la directrice de l'Inspection professionnelle a ordonné la tenue de sept enquêtes spéciales selon le *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats* (R.R.Q., B-1, r.15). De plus, l'Inspection professionnelle assure le suivi des décisions du Comité d'inspection professionnelle pour les stages de perfectionnement découlant des enquêtes exécutées au cours des années antérieures.

Les visites d'inspection comptable

L'entrée en vigueur du *Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats* (R.R.Q., B-1, r.5), le 8 juillet 2010, a coïncidé avec le transfert de la surveillance des comptes en fidéicomis du Bureau du syndic vers l'Inspection professionnelle.

L'Inspection professionnelle a mis en place un programme concernant la demande, la réception, le traitement et le suivi des rapports comptables annuels (RCA). Le nombre de RCA à traiter annuellement est de l'ordre de 5 400. Une plateforme Web a été développée pour faciliter la gestion des demandes et de la réception des RCA.

Dans le cadre du programme de visites d'inspection comptable, 206 visites d'inspection comptable ont été effectuées au cours de l'exercice 2012-2013. De ce nombre, certaines visites ont été effectuées par des experts à l'interne et quelques autres ont été faites lors d'enquêtes spéciales.

Autres activités liées à l'Inspection professionnelle et à l'amélioration des compétences

Service d'information

Les membres qui souhaitent obtenir de l'information concernant l'un ou l'autre des aspects de la pratique du droit et de la comptabilité peuvent communiquer avec l'Inspection professionnelle. Chaque année, plus de 1 000 communications sont ainsi traitées.

Documents de référence

L'équipe de l'Inspection professionnelle et le Comité sur la sécurité des technologies de l'information (CSTI) ont procédé à une mise à jour du *Guide des TI* qui est disponible sur le site Web du Barreau.

Le Service de démarrage

L'Inspection professionnelle continue d'offrir gratuitement, aux avocats de toutes les régions du Québec qui en font la demande, son aide au démarrage de cabinet.

Liste des inspecteurs de l'Inspection professionnelle

M^e Geneviève Lefebvre, directrice de l'Inspection professionnelle
M^e Dominique Audet
M^e Jacques Beauchemin
M^e Julie A. Blondin
M^e Eric Bouchard
M^e Pierre Bourbeau
M^e Stéphanie Boutin
M^e Jean-Pierre Bousquet

M^e Isabelle Cantin
M^e Diane Chartrand
M^e Marie-Michèle Dion
M^e François Doré
M^e William Dufort
M^e Christiane Filteau
M^e Jean Fortier
M^e Hélène Gagnon
M^e Jean Girard
M^e Suzanne Guillet
M^e Benoît Henry
M^e Hugues Langlais
M^e Marie-Josée Langlois
M^e Pierre Latulippe
M^e Paul R. Létourneau, c.r.
M^e Jean-Paul Michaud
M^e Jocelyne Pépin
M^e Carole St-Jean
M^e Denise Synnott
M^e Andrée Talbot
M^e Jocelyne Tremblay

Liste des experts pour les visites d'inspection comptable

M^{me} Andrée Matteau, CPA, CA, coordonnatrice des inspections comptables à l'Inspection professionnelle
M. Raymond Beauchamp, CPA, CGA
M. Denis Bédard, technicien-comptable à l'Inspection professionnelle
M. Éric Bilodeau, CPA, CA
M. Robert Catafago, MPA, CPA auditeur, CA
M^{me} Annick Darche, CPA, CA
M. Pierre Fortier, CPA, CA
M^{me} Isabelle Gauthier, technicienne-comptable à l'Inspection professionnelle
M. Denis Giroux, CPA, CA
M. François Lanthier, CPA auditeur, CA
M. Yves Lorange, MBA, CPA, CGA
M. Jérôme Minier, CPA, CA
M^{me} Monique Papineau, CPA, CA
M^{me} Catherine St-Arnaud, CPA auditeur, CA
M. Yves Toulouse, CPA auditeur, CA

LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Formation :

Ce comité a été formé en mars 2007 en vertu du *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats*. Depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats*, le Comité d'inspection professionnelle rend des décisions à l'égard de membres sous enquête spéciale qui ont fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle ou d'une enquête accompagnée de recommandations du Service de l'inspection professionnelle.

Nombre de séances : 10

Membres :

M^e Errol Payne, président
 M^e Denis Bouchard
 M^e Céline Chamberland
 M^e Jean-Claude Chabot
 M^e Marco Labrie
 M^e Diane Poirier
 M^e Gérald Soulière
 M^e François Valin
 M^e Kenneth Zigby
 M^e Nancy J. Trudel, secrétaire

DÉCISIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	NOMBRE
Approuvant, en totalité, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0
Accordant la demande de prolongation de stage	2
Ordonnant la radiation en vertu de l'article 55, alinéa 3, du <i>Code des professions</i>	1

LE COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

Mandat :

Le Comité des équivalences a comme mandat de recevoir les candidats qui souhaitent devenir membres du Barreau du Québec, mais qui ont acquis une formation juridique à l'extérieur du Québec et du pays. En vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation du Barreau du Québec*, le Comité des équivalences a un pouvoir décisionnel depuis le 4 juillet 1996.

Nombre de séances : Pour le Comité et le Sous-comité des équivalences, il y a eu dix séances en tout pour l'exercice 2012-2013.

Membres :

M^e Babak Barin, président
 M^e Victor Boti
 M^e Nathalie Brière (jusqu'en décembre 2012)
 M^e Daniel Brunet (depuis décembre 2012)
 M^e Pierre Deschamps (jusqu'en décembre 2012)
 M^e Isabel Cristina Gamboa
 M^e Sébastien Gariépy (depuis décembre 2012)
 M^e Marie-Claude Grignon
 M^e Pablo Guzman (jusqu'en décembre 2012)
 M^e Lucie Lauzière (depuis décembre 2012)
 M^e Marie Normand-Heisler
 M^e Danielle Pinard (jusqu'en décembre 2012)
 M^e Philippe-Jacques Rousseau (depuis décembre 2012)
 M^e Manon Dulude, secrétaire
 M^{me} Lynda Yahyaoui, secrétaire

Rapport :

L'Ordre a reçu 111 demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis. L'Ordre en a accepté 110 et en a

refusé une. Il a reçu environ 1 700 demandes de renseignements sur les procédures à suivre afin de devenir avocat au Québec.

Ce comité est aussi responsable, en collaboration avec l'École du Barreau, de la préparation et de la tenue des examens pour les avocats français qui se prévalent de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle entre le Barreau du Québec et le Conseil national des barreaux de France ; pour les avocats étrangers qui se prévalent du *Règlement sur les normes d'équivalences de diplôme et de formation* ; et les avocats des autres provinces du Canada qui se prévalent du Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'avocat hors du Québec qui donnent ouverture au permis du Barreau du Québec. Pour l'année 2012-2013, il y a eu une séance d'examens en mai 2012 et une séance en décembre 2012.

Jusqu'en novembre 2012, il incombait également au Comité des équivalences d'agir comme Sous-comité lorsqu'il traitait les dossiers d'anciens membres du Barreau du Québec qui souhaitaient retourner à la pratique du droit après avoir quitté la profession. Les séances du Sous-comité des équivalences se tenaient le même jour que celles du Comité des équivalences. N'ayant aucun pouvoir décisionnel, le Sous-comité agissait donc en qualité de conseil à l'égard du Bureau du syndic du Barreau. Ainsi, entre le 1^{er} avril et le 16 novembre 2012, le Sous-comité a émis des recommandations au regard de 11 demandes en réinscription. À compter du 16 novembre 2012, le Barreau du Québec a instauré une nouvelle procédure pour que le traitement des demandes en réinscription soit entièrement pris en charge par les syndics adjoints associés.

LE COMITÉ DE LA FORMATION DES AVOCATS

Formation : décembre 2009

Nombre de séances : 0

Membres :

Deux représentants du Barreau nommés par le Conseil général.

Deux représentants des établissements d'enseignement universitaire nommés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec.

Un représentant du ministère de l'Éducation nommé par le ministre.

Un secrétaire du Comité nommé par le Barreau.

M^e Pierre Lévesque (nommé par le Conseil général)
M^e Raymond Doray (nommé par le Conseil général)
M. Jesus Jimenez-Orte (nommé par le ministre)
M^e Marc Jutras (nommé par la CREPUQ)
M^e Jean-Pierre Villaggi (nommé par la CREPUQ)
M^e Lise Tremblay, secrétaire (nommée par le Barreau)

Rapport :

Ce comité a pour mandat, entre autres, d'examiner, dans le respect des compétences de chacun, les questions relatives à la qualité de la formation des avocats. Il fait rapport au Conseil général du Barreau du Québec.

Le Comité ne s'est pas réuni pendant l'exercice 2012-2013 ; cependant, les réunions du Comité de la formation continue obligatoire ont permis aux représentants des universités et à ceux du Barreau de s'entretenir sur l'arrimage nécessaire entre la formation universitaire, la formation professionnelle et l'obligation de formation continue qui se portent garantes de la compétence des avocats québécois.

En effet, depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*, un autre comité, le Comité sur la formation continue obligatoire (CFCO), composé d'avocats et de représentants universitaires, a été créé statutairement par le Barreau. Le CFCO se réunit aux six semaines pour décider de l'application du Règlement, de la reconnaissance des activités de formation des dispensateurs ainsi que des demandes de reconnaissance individuelle, aux fins de la formation continue obligatoire.

Enfin, à la suite de discussions avec certains membres du Comité, le Barreau du Québec compte tenir prochainement une réunion du CFA afin de discuter plus amplement des normes nationales d'admission à la profession et de la mobilité des avocats canadiens.

LE COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation : décembre 2009

Nombre de séances : Entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013, le CFP a tenu 13 séances régulières et 1 réunion de réflexion.

Membres :

M^e Raymond Doray, président
M^e Lu Chan Khuong, vice-présidente (jusqu'en novembre 2012)
M^e Éric Beauchesne
M^e Mireille Beaudet
M^e Lise Bergeron (jusqu'en septembre 2012)
M^e Philippe Boivin
M^e Silviu Bursanescu
M^e Marie-Douce Huard (depuis décembre 2012)
M^e Nancy Lajoie (depuis décembre 2012)

M^e Peter Moraitis (depuis décembre 2012)
M^e Monique Richer
M^e Laurette Laurin, secrétaire
M^{me} Amélie Borges, secrétaire

Rapport :

Le Comité de la formation professionnelle est responsable de l'École. Il rend compte au Comité exécutif et s'assure de la compétence des nouveaux membres du Barreau du Québec. Dans le respect de sa mission et des objectifs de l'École, il établit les politiques nécessaires et veille également à ce que les activités de formation professionnelle soient adéquatement évaluées. Il supervise le stage qui prépare le juriste à l'exercice de la profession et à l'accomplissement d'actes qui sont du ressort exclusif de l'avocat et du conseiller en loi (article 128, *Loi sur le Barreau*).

Pour l'année scolaire 2012-2013, l'École a reçu plus de 1 200 demandes d'inscription. Soulignons qu'il s'agit là d'une augmentation de 35 % de la clientèle étudiante en comparaison avec l'année scolaire 2005-2006 (lors de l'entrée en vigueur du « nouveau programme » de l'École du Barreau).

À l'automne 2012, 620 étudiants se sont inscrits aux cours préparatoires et 396 se sont inscrits à la formation professionnelle. À l'hiver 2013, 842 étudiants se sont inscrits à la formation professionnelle.

Entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013, le CFP a émis 841 nouvelles cartes de stagiaire et a reconnu 898 stages.

Enfin, en raison d'une compression de la subvention gouvernementale, le CFP a dû revoir, en février 2013, certaines modalités du programme de formation professionnelle.

LE COMITÉ SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Formation : septembre 2008

Nombre de séances :

8 séances régulières et 1 réunion de réflexion.

Membres :

M^e Pierre Lévesque, président depuis décembre 2012
Le bâtonnier Michel Doyon
La bâtonnière Madeleine Lemieux (jusqu'en décembre 2012)

M^e Virginie Arbour-Maynard

M^e Gaëlle Beauregard (jusqu'en décembre 2012)

M^e Luc Chamberland

M^e Charles Denis

M^e Nathalie G. Drouin (jusqu'en septembre 2012)

M^e Étienne Dubreuil

M^e Brigitte Gagnon (jusqu'en juillet 2012)

M^e Serge Ghorayeb

M^e Odette Jobin-Laberge

M^e Jason Lee Johnson (depuis décembre 2012)

M^e Marc Lajoie

M^e Hélène Leduc

M^e Jacques Lemay, président jusqu'en décembre 2012

M^e Daniel Lord (jusqu'en décembre 2012)

M^e Benoît Moore (depuis décembre 2012)

M^e Judith Sauvé

M^e Gilles Trudeau (jusqu'en décembre 2012)

M^e Laurette, Laurin, secrétaire

M^e Manon Dulude, secrétaire (depuis octobre 2012)

M^{me} Amélie Borges, secrétaire (jusqu'en septembre 2012)

Rapport :

Dans le respect de sa mission et des objectifs du Barreau, le Comité sur la formation continue obligatoire établit les politiques et les règles nécessaires à l'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*. Il statue sur toutes les demandes de reconnaissance et de dispense. Il

développe également, de concert avec ses partenaires, l'offre de formation continue.

Activités de formation continue du Barreau du Québec entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013

La Formation continue du Barreau du Québec a tenu 513 activités de formation en salle et 20 formations en ligne.

L'ensemble des formations en ligne totalisait 45,25 heures. À elles seules, les 8 158 inscriptions enregistrées ont généré 17 849 heures de formation reconnue aux membres du Barreau, soit presque quatre fois plus d'heures par rapport à l'exercice 2011-2012 (les formations en ligne avaient alors généré 4 776 heures de formation reconnue).

Quant aux formations en salle, celles-ci se déclinaient en 251 différents titres dont l'offre a totalisé 2 005 heures. Les 18 266 présences qui y ont été enregistrées ont généré 63 891 heures de formation reconnue aux membres du Barreau.

Si l'on fait abstraction des « Grands rendez-vous de la formation », 42 % de l'offre de formation en salle a été répartie à l'extérieur des sections de Montréal et de Québec.

Par ailleurs, le Comité sur la formation continue obligatoire du Barreau du Québec a reconnu 2 606 demandes de reconnaissance individuelle et 4 633 demandes de dispensateurs.

Il est à noter que ces chiffres seront augmentés en raison de la possibilité pour les membres de déclarer jusqu'au 30 avril 2013 les heures de formation continue effectuées lors de la période de référence 2011-2013.

Le registre complet des activités de formation reconnues est accessible au www.barreau.qc.ca/registre-activites-reconnues.

LE COMITÉ DES REQUÊTES

Mandat :

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Comité exécutif, le Comité des requêtes entend les demandes de réinscription au Tableau de l'Ordre en vertu des articles 65.3, 67, 70, 72, 74, 122.2 de la *Loi sur le Barreau* lorsque des objections ont été formulées par les intervenants prévus à la loi. Le Comité des requêtes entend également les demandes faites en vertu de l'article 122 de la *Loi sur le Barreau* visant à faire déclarer les requérants habiles à continuer l'exercice de la profession d'avocat nonobstant leur état de faillite.

De plus, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur le Barreau*, il entend les requêtes en appel des décisions du Comité de formation professionnelle, du Comité d'accès à la profession et du Comité des équivalences.

Par ailleurs, en vertu des articles 55.1 et 55.2 du *Code des professions*, il a le pouvoir de radier, de limiter ou de suspendre le droit d'exercice d'un avocat qui a fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger le déclarant coupable d'une infraction criminelle qui a un lien avec l'exercice de la profession ou d'une décision disciplinaire rendue à l'intérieur ou à l'extérieur du Québec.

Cette année, le greffe des requêtes a ouvert au total 85 dossiers. Un nombre de 10 dossiers a été entendu lors d'une séance auprès du Comité des requêtes ou du Comité exécutif, 9 ont été transmis au Sous-comité des équivalences pour faire vérifier leurs connaissances, et 64 ont été réinscrits.

Nombres de séances : 6 séances du Comité des requêtes et 4 séances du Comité exécutif

Membres :

Le bâtonnier Pierre Chagnon (jusqu'au 22 juin 2012)
M^e Élisabeth Greene
M^e Guy Leblanc
La bâtonnière Madeleine-Lemieux, Ad. E. (jusqu'au 22 juin 2012)
Le bâtonnier Louis Masson
Le bâtonnier Gilles Ouimet (jusqu'au 26 septembre 2012)
M^e Antoine Aylwin
Le bâtonnier Rénald Beaudry
M^e Charles Belleau
M^e Lise Bergeron (jusqu'au 22 juin 2012)
M^e Caroline Blache
M^e Diane Bouchard (jusqu'au 4 juin 2012)
M^e Daniel Bourgeois
M^e Johanne Brodeur, Ad. E. (depuis le 22 juin 2012)
M^e André Buteau
M^e Frédéric Carle (depuis le 22 juin 2012)
M^e Marc Charbonneau
M^e Joséane Chrétien
M^e Christian Daneau
M^e Jean Deaudelin
M^e Luc Deshaies (depuis le 22 juin 2012)
M^e Manon Des Ormeaux
M^e Magali Fournier
M^e Nathalie Fournier (depuis le 22 juin 2012)
M^e Pascale Gaudette
M^{me} la juge Christine Gosselin (depuis le 22 juin 2012 et jusqu'au 19 octobre 2012)
M^e Lu Chan Khuong
M^e Anne-Marie Laflamme
M^e Nancy Leblanc
M^e Simon-Pierre Lessard
M^e Claude Marchand
M^e Clément Massé, c.r., Ad. E.
M^e Pierre Mazurette, c.r., Ad. E.
M^e Marek Nitoslowski
M^e Pascale Pageau
M^e Marie Paré

RAPPORT ANNUEL 2012.2013 BARREAU DU QUÉBEC

M^e Robert Parrot
 La bâtonnière Catherine Pilon
 Le bâtonnier Nicolas Plourde
 M^e Judith Rochette
 M^e Claude Savoie
 M^e Isabel J. Schurman, Ad. E.
 M^e Michel Tessier

M^e Philippe-André Tessier (jusqu'au 22 juin 2012)
 M^e Michèle Thivierge
 M^e Diane Trudeau
 M^e Dominique Vézina
 M^e Caroline Dominique Vien
 M^e Nancy J. Trudel, secrétaire

Greffe du comité des requêtes 2012.2013

POUR LA PÉRIODE DU 1 ^{ER} AVRIL 2012 AU 31 MARS 2013	DOSSIERS ACTIFS AU 31 MARS 2012	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS FERMÉS	DOSSIERS ACTIFS AU 31 MARS 2013
Requête en inscription en vertu de l'article 67 L.B.	5	7	11	1
REQUÊTES EN RÉINSCRIPTION EN VERTU DE :				
l'article 65.1 L.B. (IA et COT)	7	10	16	1
l'article 65.1 L.B. (FCO)	3	1	3	1
l'article 65.3 L.B.	5	7	4	8
l'article 66 L.B.	2	4	6	0
l'article 70 L.B.	20	26	20	26
l'article 70 (AR) L.B.	1	3	3	1
l'article 71.2 L.B.	1	1	0	2
l'article 72 L.B.	11	2	5	8
l'article 74 L.B.	0	10	6	4
l'article 122 L.B.	6	6	3	9
l'article 122.2 L.B.	1	1	1	1
REQUÊTES EN APPEL EN VERTU DE L'ARTICLE 48 L.B.				
Comité des équivalences	0	0	0	0
Comité d'accès à la profession	3	1	2	2
Comité de la formation professionnelle	0	2	2	0
INFRACTIONS CRIMINELLES				
Vérification d'un lien avec l'exercice de la profession en vertu de l'article 55.1 C.P.	4	4	4	4
TOTAL DES DOSSIERS	69	85	86	68

LE COMITÉ ACCRÉDITEUR EN MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE ET AUX PETITES CRÉANCES

Formation :

Ce comité a été formé en octobre 1999. Modifié en octobre 2003 : ajout de juridiction quant à l'accréditation des médiateurs pour la médiation relative à des petites créances.

Nombre de séances : 7

Membres :

M^e Marie-Josée Brunelle
M^e Hélène Doucet
M^e Paul Michaud
M^e Dyane Perreault
M^e Marie-Claude Picard
M^e Michel Simard
M^e Yves Tourangeau

Rapport :

En date du 31 mars 2013, le Barreau du Québec comptait 771 avocats accrédités en médiation civile, commerciale et de travail.

Le 16 octobre 2003, le ministre de la Justice rendait public un règlement permettant la médiation à la Cour des petites créances. C'est au Comité que revient la tâche de voir à l'accréditation des médiateurs aux petites créances.

À ce jour, il y a 417 médiateurs accrédités en médiation aux petites créances au Barreau du Québec. Les avocats représentent 78,24 % des médiateurs en médiation aux petites créances.

Le 27 novembre 2009, le Barreau du Québec signait une entente avec le Centre de médiation et d'arbitrage de Paris pour un nouveau service de médiation franco-qubécois. À ce jour, huit médiateurs ont été accrédités pour ce service.

LE COMITÉ ACCRÉDITEUR EN MÉDIATION FAMILIALE

Formation : mars 1994

Nombre de séances : 9

Membres :

M^e Céline Gagnon
M^e Hélène Gagnon
M^e David Pecho
M^e Dyane Perreault, vice-présidente COAMF
(6 séances additionnelles)
M^e Johanne Roby
M^e John Peter Weldon

Rapport :

À ce jour, il y a 515 médiateurs accrédités en médiation familiale au Barreau du Québec. Les avocats représentent 56,2 % des médiateurs en médiation familiale.

De plus, le COAMF a pris la décision, dans un souci d'efficacité, de laisser au Comité accréditeur le soin de recevoir et de décider de toutes demandes d'accréditation avec engagement et demandes sans motif.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ SUR LA STÉNOGRAPHIE

Mandat :

Le Comité sur la sténographie, constitué en vertu de l'article 140.1 et suivants de la *Loi sur le Barreau*, a pour mission d'assurer la formation des sténographes qui œuvrent dans le cadre de l'administration de la justice, d'établir leur compétence et, à cette fin, de leur délivrer une attestation. Il a également pour mission de régir leur discipline.

Nombre de séances : 4

Membres :

Ce comité est composé de sept membres, à savoir trois avocats désignés par le Comité exécutif, trois sténographes désignés par une association représentative, et une personne désignée par le ministre de la Justice.

M^e Manon DesOrmeaux, présidente

M^{me} Lise Robitaille, vice-présidente

M^{me} Suzanne Baril

M^{me} Odette Gagnon

M^e Pierre Lévesque

M^e Carol-Ann Croteau

M^e Annie Quimper

M^e Dyane Perreault, secrétaire du comité

Rapport :

Depuis le 1^{er} mai 2006, les articles 2 et 5 à 8 de la *Loi modifiant la Loi sur le Barreau* et la *Loi sur les sténographes* sont entrés en vigueur, de même que le *Règlement sur la formation, le contrôle de la*

compétence, la délivrance d'une attestation et la discipline des sténographes. Depuis, seuls les sténographes inscrits au Tableau des sténographes officiels du Québec tenu par le Comité peuvent agir à ce titre au Québec.

Le Comité sur la sténographie a établi, pour la septième année, le Tableau des sténographes. Il compte, à la fin de l'année 2013, 159 sténographes officiels, dont 13 ont plus de 45 années d'exercice. De même, pour la septième année, les sténographes ont dû nommer leur répondant, lequel est la personne qui pourrait prendre leur place en cas, par exemple, d'incapacité. Cette désignation est annuelle.

Par ailleurs, le Comité a, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 2 du Règlement, reconnu, à ce jour, six institutions comme délivrant des attestations équivalentes à celle de l'École de sténographie judiciaire du Québec afin de permettre l'admission à l'examen de sténographie. Il s'agit de l'Institut Grandjean, l'Institut France Quitard, le Collège Georges Brown, la Chartered Shorthand reporters Association of Ontario (CSRAO), la Northern Alberta Institute of technology (NAIT) et le Canadian Center for Verbatim Studies.

Le Comité a octroyé deux subventions : une de 13 000 \$ à l'Association professionnelle des sténographes officiels du Québec (APSOQ) et l'autre de 50 000 \$ à l'École de sténographie judiciaire du Québec.

Enfin, le Comité a été saisi de deux plaintes concernant des sténographes. Sur les deux plaintes, une plainte n'a pas été retenue au stade de l'enquête et l'autre est en processus d'étude.

LE COMITÉ SUR L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION D'AVOCAT

Mandat :

Assurer la protection du public par la prévention, l'information et l'utilisation de moyens appropriés afin de prévenir, de contrer et de réprimer l'exercice illégal de la profession d'avocat, notamment, par :

- La détermination des actes qui sont du ressort exclusif des avocats en exercice en vertu de la loi ;
- La détermination et l'analyse des situations susceptibles de favoriser l'émergence de l'exercice illégal de la profession d'avocat ;
- L'élaboration de stratégies de prévention et d'intervention, et la formulation de recommandations au Barreau du Québec ;
- L'élaboration d'un mode d'intervention et d'un plan d'action afin d'assurer le soutien technique requis par les sections du Barreau du Québec ;
- L'information destinée au grand public et aux membres sur les moyens appropriés de prévenir l'exercice illégal de la profession d'avocat ;
- L'aide et le soutien à l'établissement de liens avec les autorités concernées afin de mieux prévenir, contrer et réprimer l'exercice illégal de la profession d'avocat ;
- L'analyse des dossiers d'exercice illégal afin d'en assurer le suivi et la gestion, et d'intenter les recours légaux ou autres appropriés.

Formation : novembre et décembre 1996

Nombre de séances :

Le Comité se réunit une fois l'an dans le cadre du Congrès de l'Association des avocats de province. À cette occasion, le Comité exécutif présente à ses membres le rapport annuel d'activités. Le Comité discute des enjeux et décide des grandes orientations lors de cette réunion.

Membres :

M^e Richard D'Amour, président (Longueuil)
M^e Denise Descôteaux (Abitibi-Témiscamingue)
M^e Sébastien Gagnon (Saint-François)
M^e Régis Gaudreault (Saguenay-Lac-Saint-Jean)
M^e Jean Rock Genest (Côte-Nord)
M^e Denys P. Godin (Mauricie)
M^e Nathalie Guertin (Montréal)
M^e Marie-Claude Héroux (Québec)
M^e Sonia Beauchamp (Laval)
M^e Richard Hotton (Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)
M^e Jacinthe Lucie Leroux (Richelieu)
M^e Alain Manseau (Laurentides-Lanaudière)
M^e Line Nadeau (Bedford)
M^e Francine R. Pharand (Outaouais)
M^e José Luis Baz (Arthabaska)
M^e Gaston Gauthier, secrétaire

COMITÉ EXÉCUTIF SUR L'EXERCICE ILLÉGAL

Nombre de séances : 4

Membres :

M^e Richard D'Amour, président

M^e Denise Descôteaux

M^e Nathalie Guertin

M^e Marie-Claude Héroux

M^e Gaston Gauthier, secrétaire

Rapport

	NOMBRE
Enquêtes complétées portant sur l'exercice illégal	89
Poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal	6
JUGEMENTS RENDUS PORTANT SUR L'EXERCICE ILLÉGAL	
Acquittant l'intimé	1
Déclarant l'intimé coupable	5
Retraits	–
Autres (devant le Tribunal)	3
Montant total des amendes imposées	20 100 \$

**ÉTATS
FINANCIERS**

The background features a word cloud of French terms in various shades of teal and light blue. The words are arranged in a way that they appear to be floating or flowing across the page. The terms include: PROFESSIONNELLE, FINANCES, FORMATION, RECHERCHE ET LÉGISLATION, DU DÉVELOPPEMENT, PROFESSIONNELLE COMMUNICATIVE, L'INITIATION, GÉNÉRALE INSPECTION, SOURCES HUMAINES, TION CONTINUE, CHE ET LÉGISLATION, DU DÉVELOPPEMENT, COMMISSION, INFORMATION IN, GÉNÉRALE INSPECT.

AVIS

AUX MEMBRES DU BARREAU DU QUÉBEC

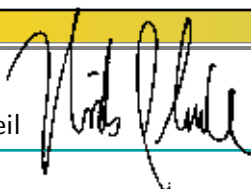
Les présents renseignements financiers sont extraits des états financiers audités du Barreau du Québec aux 31 mars 2013 et 2012 sur lesquels une opinion sans réserve a été émise.

Pour mieux comprendre la situation financière du Barreau du Québec et les résultats de ses activités, il convient de lire les renseignements financiers à la lumière des états financiers audités disponibles au www.barreau.qc.ca.

Situation financière cumulée

AUX 31 MARS 2013 ET 2012	Fonds général	Fonds d'études juridiques	
	\$	\$	
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse	6 047 819	34 091	
Débiteurs	907 145	4 898	
Avances à d'autres fonds et entités			
Fonds général			
Fonds d'autoprotection	214 158		
Fonds d'études juridiques	1 882 665		
Fonds d'opérations de l'immeuble	33 342	26 963	
École du Barreau du Québec	587 690		
Comité sur la sténographie	696		
La Corporation de services du Barreau du Québec	101 262		
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	80 260		
École de sténographie judiciaire du Québec	215 796		
Fondation du Barreau du Québec			
Frais payés d'avance	780 750		
Avances à Éducaloi, sans intérêt, encaissables sur demande		140 000	
Placements	20 925 121		
	31 776 704	205 952	
ACTIF À LONG TERME			
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt	852 110		
Prêt à recevoir du fonds général, sans intérêt ni modalités d'encaissement			
Placements	4 134 464	994 085	
Charges de retraite payées d'avance	1 185 819	45 618	
Frais d'installation de locataires			
Immobilisations corporelles	1 281 721	10 732	
Immobilisations incorporelles	1 174 025	187 045	
	40 404 843	1 443 432	
PASSIF À COURT TERME			
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	5 098 911	212 593	
Provisions pour vacances à payer	1 138 055	23 761	
Cotisations à remettre aux barreaux de section	1 706 705		
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	3 758 078		
Cotisations à remettre au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	7 284 515		
Cotisations à remettre à l'Office des professions	277 491		
Cotisation au Plan national d'indemnisation à payer			
Cotisations reportées	10 283 184	155 242	
Indemnités à payer			
Provision pour indemnités			
Revenus reportés	340 003		
Honoraires à payer – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	110 250		
Dus à d'autres fonds et entités			
Fonds général		1 882 664	
Fonds d'études juridiques			
Fonds du programme d'assistance parentale	557 625		
Fonds d'indemnisation	479 709		
Fondation du Barreau du Québec	4 277	1 225	
École du Barreau		1 907	
	31 038 803	2 277 392	
PASSIF À LONG TERME			
Dus au fonds général, sans intérêt			
Charges de retraite à payer			
Dus au fonds d'autoprotection, sans intérêt ni modalités de remboursement	132 267		
Provision pour éventualités			
Apport reporté			
	31 171 070	2 277 392	
SURPLUS (DÉFICIT)			
Surplus réservés (déficit)	1 929 971	(1 031 737)	
Surplus investis en immobilisations	2 455 746	197 777	
Surplus libres	4 848 056		
	9 233 773	(833 960)	
	40 404 843	1 443 432	

Pour le conseil



Administrateur



Administrateur

	Fonds d'opérations de l'immeuble \$	Fonds du programme d'assistance parentale \$	Fonds d'autoprotection \$	Fonds d'indemnisation \$	TOTAL 2013.03.31 \$	TOTAL 2012.03.31 \$
	2 138	121 055	516	2 977	6 208 596	2 183 139
				30 836	942 879	954 064
		557 624		479 709		
					587 690	771 375
					696	402
					101 262	83 365
					80 260	158 449
					215 796	220 060
	95 129		433 958		1 309 837	1 363 081
					140 000	140 000
					20 925 121	19 083 565
	97 267	678 679	434 474	513 522	30 512 137	24 986 406
			132 267			
				8 965 864	14 094 413	15 475 223
	12 326				1 243 763	219 698
	76 584				76 584	102 495
	3 759 221				5 051 674	4 228 418
					1 361 070	2 759 148
	3 945 398	678 679	566 741	9 479 386	52 339 641	47 771 388
	39 814	2 300	4 600	33 656	5 391 874	4 674 611
					1 161 816	1 082 515
					1 706 705	1 789 255
					3 758 078	3 845 414
					7 284 515	3 715 927
					277 491	282 443
				250 732	250 732	250 732
		141 990	189 320	236 637	11 006 373	10 885 579
				1 551 542	1 551 542	1 403 844
					340 003	565 727
					110 250	116 730
	33 342		214 158			
	26 963					
					5 502	12 907
					1 907	1 907
	100 119	144 290	408 078	2 072 567	32 846 788	28 627 591
	852 110					
			500 000		500 000	399 789
	180 618				180 618	197 043
	1 132 847	144 290	908 078	2 072 567	33 527 406	29 224 423
		534 389	(341 337)	7 406 819	8 498 105	9 096 106
	2 726 493				6 232 126	6 790 523
	86 058				4 082 004	2 660 336
	2 812 551	534 389	(341 337)	7 406 819	18 812 235	18 546 965
	3 945 398	678 679	566 741	9 479 386	52 339 641	47 771 388

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et sont disponibles sur le site Web du Barreau du Québec.

Revenus et dépenses cumulés

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 MARS 2013 ET 2012	Fonds général	Fonds d'études juridiques	
	\$	\$	
REVENUS			
Cotisations	23 526 286		
Vente de publicité – Journal Barreau et site Internet	856 528		
Registre des testaments	804 735		
Congrès	707 766		
Intérêts sur les comptes en fidéicommis		2 504 835	
Formation continue obligatoire	3 756 172		
Annonces et abonnements		102	
Revenus nets de placements	617 555	55 326	
Honoraires de gestion	378 554		
Services urgence-avocat	108 612		
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités et renversement de provision pour éventualités	268 035		
Mobilité de la main-d'œuvre	249 922		
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom collectif à responsabilité limitée	108 591		
Location			
École du Barreau du Québec – Participation aux dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau			
Amortissement de l'apport reporté			
Revenus divers	196 874		
	31 579 630	2 560 263	
DÉPENSES			
Syndic	7 435 629		
Inspection professionnelle	2 155 357		
Greffes et registrariat	2 131 117		
Recherche et législation	298 067	843 737	
Communications et publicité institutionnelle	2 271 514		
Journal Barreau	853 446		
Développement et soutien à la profession	1 092 793		
Formation continue obligatoire	2 860 524		
Centre de documentation		200 968	
Publicité et promotion			
Subventions aux organisations liées		1 568 341	
Gestion des comptes en fidéicommis		202 875	
Contributions et projets spéciaux	67 816	119 158	
Prestations versées			
Remboursements avocats parents	228 150		
Indemnités			
Frais de défense			
Dépenses institutionnelles			
Congrès, affiliations, ouverture des tribunaux et assermentations	1 480 496		
Instances décisionnelles, comités, relations internationales et mobilité de la main-d'œuvre	1 221 004		
Cabinet du bâtonnier et vice-présidence	892 745		
Frais d'administration			
Assurance responsabilité professionnelle			
Frais généraux	7 178 562	475 760	
Frais d'opérations de la Maison du Barreau			
	30 167 220	3 410 839	
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	1 412 410	(850 576)	

	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'autoprotection	Fonds d'indemnisation	TOTAL 2013.03.31	TOTAL 2012.03.31
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
		354 217	472 289	593 149	24 945 941	22 386 071
					856 528	956 132
					804 735	756 230
					707 766	694 949
					2 504 835	2 251 411
					3 756 172	2 639 383
					102	6 382
	3 521	8 886	2 622	525 669	1 169 286	668 707
					378 554	565 678
			6 200		108 612	113 486
					274 235	186 342
					249 922	214 296
					108 591	106 714
	1 588 420				379 241	348 302
	400 530				400 530	447 919
	16 425				16 425	16 425
					196 874	201 768
	2 008 896	363 103	481 111	1 118 818	36 858 349	32 560 195
					7 110 320	6 884 321
					2 079 031	1 725 887
					1 996 139	1 804 071
					1 088 949	991 358
					2 218 361	1 754 762
					848 340	843 544
					1 046 447	1 063 798
					2 782 192	2 623 024
					187 677	157 903
						101 234
					1 568 341	1 382 444
					202 875	230 851
					186 974	235 458
		260 374			260 374	181 321
		3 578		6 125	237 853	263 023
			195 343	437 222	632 565	921 416
			287 050		287 050	94 300
					1 480 496	1 223 475
					1 213 673	1 081 763
					868 054	810 486
		4 569			4 569	2 099
			531 874		531 874	445 180
		17 822	89 791	180 172	7 506 353	6 404 007
	2 254 572				2 254 572	1 995 170
	2 254 572	286 343	1 104 058	623 519	36 593 079	33 220 895
	(245 676)	76 760	(622 947)	495 299	265 270	(660 700)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et sont disponibles sur le site Web du Barreau du Québec.

Flux de trésorerie cumulés

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 31 MARS 2013 ET 2012	2013.03.31	2012.03.31
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	265 270	(660 700)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	1 531 694	1 414 430
Radiation d'immobilisations corporelles		59 829
Amortissement des frais d'installation de locataires	25 911	25 910
Amortissement de l'apport reporté	(16 425)	(16 425)
Variation de la juste valeur des placements	(636 607)	222 910
Augmentation des charges de retraite payées d'avance	(1 024 065)	
Diminution des charges de retraite à payer		(891 188)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	997 492	841 060
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 143 270	995 826
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des acquisitions et des cessions de placements	175 861	239 423
Variation nette des avances à l'École du Barreau du Québec	183 685	(436 766)
Variation nette des avances à La Corporation de services du Barreau du Québec	(17 897)	(44 392)
Variation nette des avances au Comité sur la sténographie	(294)	(402)
Variation nette des avances au Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	78 189	(131 152)
Variation nette des avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec	4 264	(7 997)
Variation nette des avances à la Fondation du Barreau du Québec	28 906	(28 906)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(956 872)	(1 245 987)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(504 158)	(1 656 179)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des dus à la Fondation du Barreau du Québec	(7 405)	(32 593)
Variation nette des dus à l'École du Barreau		1 907
Cotisations à remettre à divers organismes	3 393 750	1 136 746
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	3 386 345	1 106 060
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	4 025 457	445 707
Encaisse au début	2 183 139	1 737 432
Encaisse à la fin	6 208 596	2 183 139

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et sont disponibles sur le site Web du Barreau du Québec.

MAISON DU BARREAU

445, boulevard Saint-Laurent,

Montréal (Québec) H2Y 3T8

T 514 954-3400 • Sans frais 1 800 361-8495

information@barreau.qc.ca

www.barreau.qc.ca

Dépôt légal

ISBN 978-2-923840-21-5 (imprimé)

ISBN 978-2-923840-22-2 (PDF)